



Chémereaudaises, Chémereaudais,

Nous quittons 2023, une année de nouveau marquée par un contexte international de crise économique (inflation,...), de conflits mondiaux (Guerre en Ukraine, en Arménie, conflit israélo-palestinien), de catastrophes naturelles (incendies, inondations, sécheresse).

Que ce soit aussi bien sur le plan national que local, nous avons pu constater la montée de violences urbaines ou envers les élus, la recrudescence du harcèlement scolaire nécessitant la mise en place de mesures. Nous avons entendu le cri de détresse des restos du cœur, qui a été relayé et trouvé écho dans l'élan de solidarité qui s'est mis en place. Mais nous avons également été témoins d'avancées écologiques avec pour exemple l'engagement dégagé par la COP 28 d'abandonner progressivement les énergies polluantes ou encore l'apport des politiques écologiques sur la couche d'ozone.

En 2023, l'État a entendu les doléances des élus, la Dotation globale de fonctionnement a été augmentée (principale dotation de l'État au profit des collectivités territoriales). Dans le même élan la mise en place d'un amortisseur électricité pour les communes est un atout pour nos dépenses de fonctionnement.

Tous ces bouleversements n'ont pas entamé notre optimisme mais renforcé notre détermination. Premier inter-face étatique, c'est avec un souci de proximité et d'écoute que nous avons pu vous accompagner et accomplir notre mission. Ainsi, en 2023 ont pu être réalisés à Marigny-Chémereau :

- La réfection de l'ancienne salle de Mariage de la Mairie
- l'installation d'un défibrillateur à l'entrée de la salle des fêtes
- La création d'un point de parcours santé
- les travaux d'aménagement de l'aire de jeux
- Le lancement de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux. Le maître d'œuvre sera le cabinet d'architecte OG2L. Le début du chantier est prévu en septembre 2024, et se prolongera début 2025.
- La création de massifs sur le parking de la Mairie et près de l'église Saint-Nazaire
- La réfection de la première partie de la route de Giez
- L'acquisition d'une remorque

- Le remplacement de la sonorisation de la salle des fêtes de Marigny-Chémereau

- L'acquisition d'une sono pour l'église Saint-Nazaire

Dans le cadre de l'animation et pour nos jeunes, il y eu La Pâque des enfants, la randonnée Municipale pédestre d'Automne, le repas de nos aînés, le 2nd marché de Noël couplé au Noël des enfants de la commune. Ces animations ont pu être réalisées avec le concours des différentes associations de Marigny-Chémereau. L'équipe municipale et moi-même les remercions vivement pour leur implication.

Je remercie également le conseil municipal qui œuvre pour le bien vivre ensemble à Marigny-Chémereau. De même, je salue le travail des agents municipaux qui sont vos interlocuteurs au quotidien et assurent la pérennité du service public.

Pour 2024, nous continuerons sur cette dynamique et poursuivrons le chantier de rénovation des bâtiments de la Mairie et de la seconde partie de la route de Giez. Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques seront entrepris par SRD sur le secteur du Bout du Pont. L'épisode de tempêtes que nous avons traversé il y a quelques semaines confortent la nécessité de cet enfouissement.

Différents projets d'animation sont en cours d'élaboration, nous ne manquerons pas de vous en faire part via le site internet ou le Facebook de la commune.

Je tenais à féliciter et encourager les initiatives personnelles que vous avez su mener au sein des villages. Je prends pour illustration, la distribution de chocolat qui a eu lieu le 16 décembre dernier à La ROCHE. En effet, des habitants sont passés de maison en maison, pour offrir des chocolats accompagnés du père Noël en « calèche spéciale ». Merci à Martine, Jean- Marc, Pascal et sa femme pour cette belle aventure humaine. C'est sur cette note de solidarité que je tiens à débiter mes vœux pour cette nouvelle année :

Puisse l'année 2024 être une année d'échanges, d'entraide, de paix, de santé et de plein épanouissement dans vos foyers !

Nous, élus de Marigny-Chémereau, ne ménagerons pas notre temps et c'est avec opiniâtreté que nous serons à vos côtés !

Très belle année à tous !

Rita NORESKAL

Maire

## SOMMAIRE DE VOTRE BULLETIN :

<b>Vie communale</b>	<b>3</b>
<b>Environnement</b>	<b>12</b>
<b>Animations</b>	<b>18</b>
<b>Enfance-Jeunesse</b>	<b>28</b>
<b>Vie pratique</b>	<b>34</b>
<b>Vie sociale</b>	<b>42</b>
<b>Loisirs-Jeux</b>	<b>48</b>

## Votre équipe municipale ...



Rita NORESKAL  
Maire



Laurent PROUST  
1er Adjoint



Orlando PASQUIER  
2ème Adjoint



Frédéric BERTIN  
Conseiller



Sylvie NADEAU  
Conseillère



Haude JOHANNY  
Conseillère



Christelle BELIS  
Conseillère



Marie-Claude BRUNET  
Conseillère



Françoise BORDERIE  
Conseillère



Tony CAPILLON  
Conseiller



Jean-Paul DORLAC  
Conseiller



Frédéric BOISSINOT  
Conseiller

Véronique Lurton et Nadia Girardin ont quitté le conseil fin 2023. Nous les remercions pour le travail qu'elles ont effectué.

## Des agents à votre service ...

Secrétaire de mairie : Fatimazohra BARKATOU

Agents Techniques : Emmanuel GENTILLEAU

Anthony DESCHAMPS (En renfort sur la période estivale 2023)

### Les horaires d'ouverture de la mairie :

Le Lundi , le mardi et le Mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Jeudi, accueil téléphonique de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Vendredi, de 8h à 12h

**IMPORTANT : A partir du mois de février 2024, la mairie sera ouverte le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**

# Les commissions

*La commission enfance-jeunesse*

*La commission animation*

*La commission impôts directs*

*La commission appels d'offres*

*La commission communication*

*La commission liste électorale*

*La commission environnement*

*La commission voirie*

***Le conseil municipal***

## **Rôle des commissions:**

Les commissions sont des lieux de réflexion et de projets en charge de faire des suggestions et propositions au conseil municipal. Tous les membres du conseil municipal sont impliqués dans plusieurs commissions.

NUMERO	DELIBERATIONS 2023
2023-01	Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion 86.
2023-02	Approbation de l'Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL.
2023-03	Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie de la commune de Marigny-Chémereau par Eaux de Vienne Siveer.
2023-04	Travaux de réhabilitation de la mairie et la salle des fêtes de la mairie : Demande de subvention DETR, DSIL et Fonds Vert auprès de la Préfecture.
2023-05	Travaux de réfection du parc d'éclairage public et enfouissement des réseaux télécom sur le secteur « le bout du pont » : Demande de subvention DETR, DSIL et Fonds Vert auprès de la Préfecture.
2023-06	Acquisition d'une sono pour la salle du Parc : Choix du devis.
2023-07	Acquisition d'une sono pour la salle du Parc : Demande de subvention ACTV'3 auprès du département.
2023-08	Acquisition d'un défibrillateur pour la salle du Parc : Choix du devis.
2023-09	Acquisition d'un défibrillateur pour la salle du Parc : demande d'aide auprès de Groupama.
2023-10	Acquisition d'un défibrillateur pour la salle du Parc : demande d'aide auprès de Groupama.
2023-11	Autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable public
2023-12	Compte de gestion année 2022 : Approbation
2023-13	Compte administratif année 2022 : Approbation
2023-14	Affectation des résultats année 2022 : Approbation
2023-15	Vote du budget primitif année 2023.
2023-16	Vote des taux d'imposition année 2023.
2023-17	Acquisition d'un défibrillateur pour la salle du parc : Demande de subvention Activ'3 auprès du département.
2023-18	Transport scolaire avec la région Nouvelle Aquitaine : sectorisation -modulation (évolution tarifaire).
2023-19	Redevance d'occupation du domaine public 2023 au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité SRD
2023-20	Proposition d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire par le centre de gestion 86.
2023-21	Renouvellement du contrat de fourniture et d'acheminement d'électricité à prix libre (Sorégies Idéa)
2023-22	Désignation d'un référent déontologue des élus
2023-23	Demande de subvention de fonctionnement de la part du Secours Catholique
2023-24	Modification du correspondant défense
2023-25	Modification du correspondant incendie et secours
2023-26	Référént déontologue des élus : signature de la convention et rectification de l'article 2 de la délibération n°2023-22
2023-27	Orange : Demande d'autorisation relative aux travaux d'implantation d'ouvrage du réseau
2023-28	Convention de participation aux frais de scolarisation des enfants de Marigny-Chémereau à l'école Mariette et Henri GAUTIER de Marçay
2023-29	Subventions accordées aux associations de Marigny-Chémereau
2023-30	Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vonne : Intégration des résultats de clôture dans le budget principal de la commune et autorisation du comptable à enregistrer les écritures de dissolution
2023-31	Budget : Décision modificative N°1 relative à l'intégration de l'actif et du passif du Syndicat intercommunal de la Vonne.
2023-32	Acquisition d'une remorque : choix du devis
2023-33	Acquisition du matériel de sonorisation pour l'église : choix du devis et demande de subvention activ'3 auprès du département de la Vienne.
2023-34	Avis sur l'arrêt projet du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes des vallées du Clain
2023-35	Modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.
2023-36	Adoption et mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024
2023-37	Syndicat Energies Vienne : Modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE (éclairage public)
2023-38	Syndicat Energies Vienne : Transfert de la compétence intégrale Eclairage Public
2023-39	Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud : Intégration de la Villedieu-du-Clain, Communauté de communes des Vallées du Clain et intégration des communes pour la compétence hors GEMAPI.
2023-40	Acquisition Remorque : modification du devis
2023-41	Travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes : Choix de maîtrise d'œuvre.
2023-42	Travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes : Choix du géomètre.
2023-43	Convention unique d'adhésion pour les missions complémentaires facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne.
2023-44	Intégration des résultats de clôture du Syndicat Intercommunal de la Vonne : modification et régularisation du 1069
2023-45	SACPA : Renouvellement de contrat
2023-46	Changement de raison sociale du géomètre choisi le 15/09/2023.
2023-47	Congrès des Maires : Prise en charge des frais d'inscription.
2023-48	Approbation de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine.
2023-49	Vente remorque sur Agorastore : Autorisation et validation du conseil municipal
2023-50	Tarifs communaux des salles des fêtes au titre de l'année 2024
2023-51	Tarifs communaux du cimetière au titre de l'année 2024

## Tarifs des salles communales

Année 2024	Petite salle de la Mairie	Grande salle de la Mairie	Salle du Parc
Habitant commune	160 €	200 €	320 €
Habitant hors commune	190 €	230 €	420 €
Associations communales	75 €	85 €	220 €
Associations hors commune	170 €	210 €	420 €
Prolongation lendemain pour les habitants de la commune	85 €	95 €	110 €
Prolongation lendemain pour les habitants hors commune	85 €	95 €	180 €
Caution salle et rangement	500 €	500 €	800 €
Caution ménage	100 €	100 €	100 €
Forfait ménage	100 €	120 €	200 €
Forfait vaisselle	30 €	30 €	Pas de vaisselle



1 location annuelle gratuite de chaque salle pour les associations communales.

## Tarifs du cimetière

Caveaux, tombes	Tarifs 2024
Concession trentenaire	137 €
Concession cinquantenaire	189 €
Concession perpétuelle	1050 €

Tombes (1m x 0.50 m), inci-	Tarifs 2024
Concession trentenaire	100 €
Concession cinquantenaire	132 €
Concession perpétuelle	1050 €

Columbarium (+ frais d'ouverture)	Tarifs 2024
10 ans	284 €
20 ans	452 €
30 ans	609 €
40 ans	777€



# Les salles communales

## La salle du parc



La salle du parc peut accueillir 300 personnes. Elle dispose d'un parking avec une borne de recharge pour les véhicules électriques. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Dans le hall d'entrée, on trouve des porte-manteaux, un bar, et l'accès aux sanitaires.



La salle comporte une scène, un système de sonorisation (non ouvert à la location). On peut y disposer des tables rectangulaires ou rondes stockées sur place. Les portes fenêtres permettent d'accéder à l'extérieur et au parc.

La cuisine est bien équipée pour un usage professionnel avec une chambre froide, un piano de cuisson, une armoire et une table chauffantes et un lave vaisselle. Des sanitaires et une douche sont également prévus pour les personnes travaillant en cuisine.



NB : la location de vaisselle n'est pas proposée dans cette salle.

## La salle de la mairie



La salle de la mairie peut être louée avec deux options : petite salle pour accueillir 30 à 40 personnes et grande salle pour 80 personnes. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Des tables rectangulaires y sont à disposition.

Le hall d'entrée offre des porte-manteaux et l'accès aux sanitaires.

Dans la cuisine, on dispose d'une cuisinière, d'une armoire réfrigérée, d'un congélateur et d'un lave vaisselle.

Il est possible de louer de la vaisselle.

NB : cette salle ne sera pas disponible à la location pour rénovation à la fin de l'année 2024.



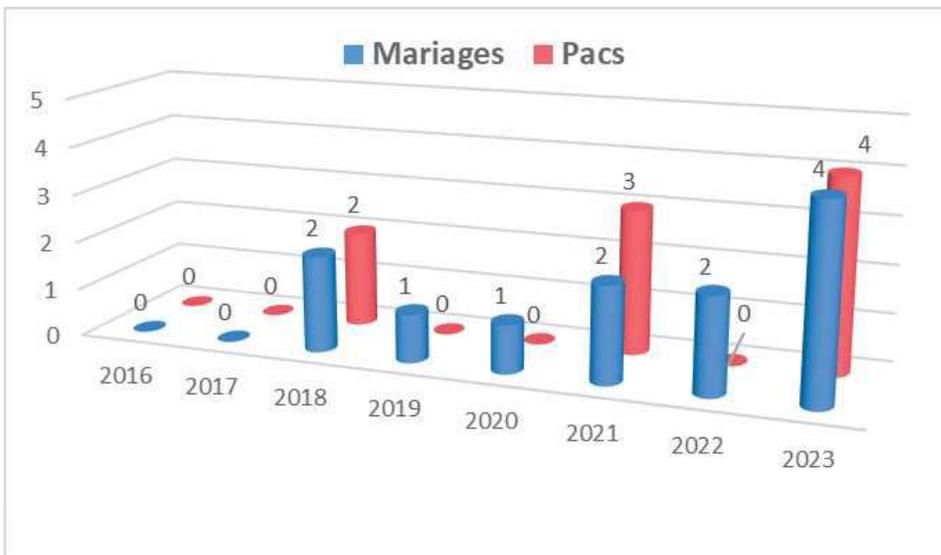
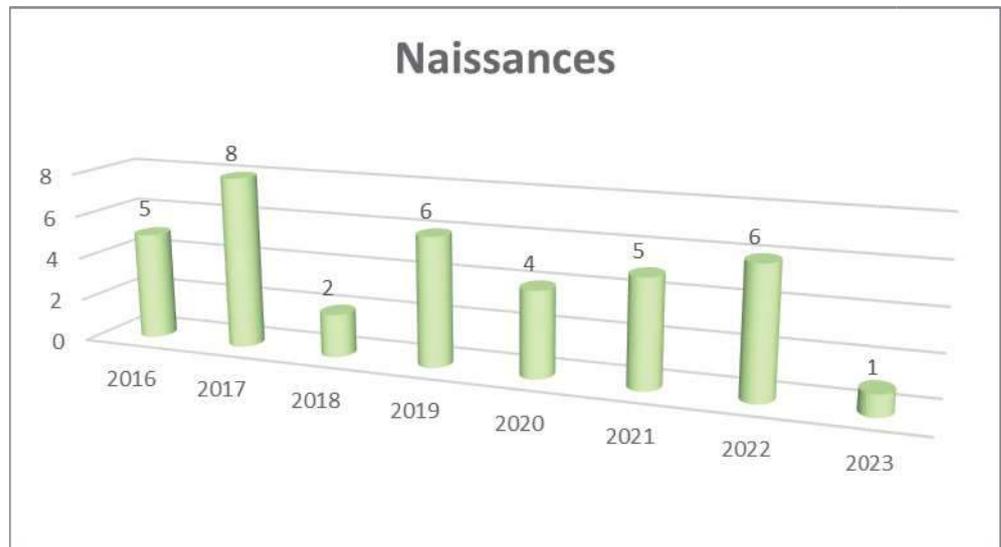
Contact pour toutes réservations : à la Mairie par tél ou mail [contact@marigny-chemereau.fr](mailto:contact@marigny-chemereau.fr)

**Pour information, le couchage est strictement interdit dans les salles**

# L'état-civil



Bienvenue à nos bambins et félicitations aux heureux parents.



Tous nos vœux de bonheur aux nouvelles unions.



Nous adressons nos sincères condoléances aux familles de ceux qui nous ont quittés cette année.



# Les incivilités

## Halte à la vitesse !



Notre commune est régulièrement traversée par des véhicules avec une vitesse excessive, que ce soit dans le bourg, au bout du pont, à la Roche, au Fouilloux ou à la Trincardière. Il est important de respecter les limitations de vitesse pour sa propre sécurité et pour le bien des riverains et des autres utilisateurs de la route. Partageons la route! Pour quelques secondes gagnées, les risques pris peuvent être dramatiques.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

## Respectons les points de collectes

Sur tous les lieux de vie, des points de collectes, permettent le dépôt de nos déchets dans des bacs de tri parfaitement identifiés. Malheureusement, notre employé communal découvre fréquemment des déchets qui ne devraient pas y être déposés, mais être portés directement à la déchèterie. La plus près est à moins de



3 kilomètres à Vivonne. Le temps passé par l'agent de la commune pour nettoyer et porter ces déchets à la déchèterie pourrait assurément être mieux utilisé.

Nous avons également constaté des dépôts ou tentatives de dépôts sauvages dans notre campagne. Ces comportements sont inadmissibles et sont passibles de poursuites pour leurs auteurs.



## Des œuvres pas vraiment artistiques...



Avant l'été, au petit matin, nous avons constaté que des tags avaient été faits sur le mur de la salle du Parc. Nous condamnons ces pratiques qui dégradent nos biens communs ayant engendré une dépense pour la communauté.

## Respect de la propriété privée...

Nous avons la chance sur notre commune d'avoir de nombreux chemins communaux, permettant aux randonneurs et promeneurs de profiter de notre belle campagne. Certains chemins sont amenés à passer par des propriétés privées parfois par le biais de droit de passage. Néanmoins cela demeure des propriétés privées et à ce titre, ceux qui empruntent ces passages, doivent respecter les lieux, les propriétaires et leurs animaux. Les incivilités subies par certains propriétaires de la part de promeneurs et cyclistes indéclicats, altèrent leur tolérance au passage sur leur terrain. Respect et courtoisie doivent être de mise pour les usagers de ces passages...

# Les réalisations 2023

## Voirie

Notre enveloppe communale de voirie 2023 a été dédiée à la rénovation de la route desservant le hameau de Giez en passant par la voie communale N°4 issue de la RD742. L'autre partie de la route communale restant à rénover (du chemin blanc au stop de la RD742) sera réalisée en 2024.



## Défibrillateur

Le décret n°2018-1186, impose aux ERP (Etablissement Recevant du Public) d'être équipés d'un défibrillateur accessible au public. Cette obligation est désormais satisfaite puisque l'équipement a été installé près de la porte d'entrée de la salle du Parc.



## Gestion du cimetière

Notre cimetière ne compte que peu de concessions disponibles. Devant ce constat, la municipalité a décidé de moderniser la gestion du cimetière et de se doter d'un accompagnement juridique afin de mener les actions pour pouvoir récupérer d'éventuelles concessions abandonnées. C'est la société GESCIME qui a été choisie pour cette prestation.



## Aire de jeux

Début 2023, l'aménagement autour de la nouvelle aire de jeux à été réalisé pour le confort de nos enfants et des parents.



## Sonorisations

En 2023, une nouvelle sonorisation a été mise en place dans la salle du Parc, pour un meilleur con-



fort des auditeurs. Il y a eu également la mise en place d'une sonorisation dans l'église.



Suite au contrôle de nos documents de concessions réalisé pour vérifier la concordance avec les emplacements dans le cimetière, la phase d'informatisation va être lancée en janvier 2024.

Afin de faire un 1er état des lieux des concessions et de leur entretien, des panneaux ont été posés avant le jour de la Toussaint afin d'inviter les familles à se présenter à la mairie pour le suivi de la concession.

## Rafrachissement

En 2023, la salle à l'étage au-dessus de la salle des fêtes (autrefois utilisée pour les jeunes et plus récemment par l'association du Poker) a été rafraîchie par les élus et les employés municipaux (merci à eux) pour être utilisable dès maintenant avant la rénovation complète prévue fin 2024, début 2025.

## Achat d'une remorque

La commune a acquis une nouvelle remorque d'une capacité supérieure pour le transport des matériels d'entretien. La précédente remorque est en cours de vente.

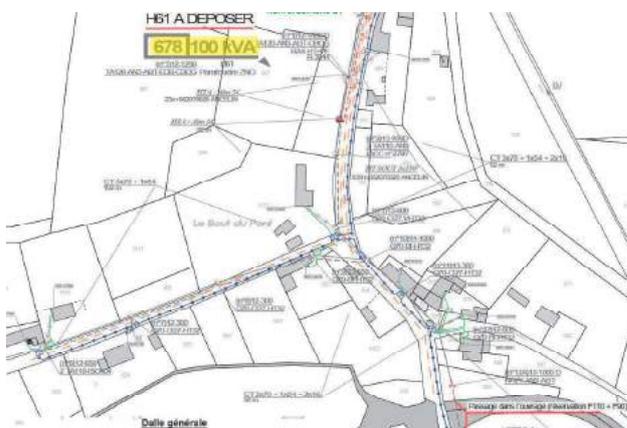


# Les Projets 2024

- ◆ Lancement des travaux de rénovation énergétique. Sur le dernier trimestre 2023 le maître d'œuvre du chantier a été choisi suite à un appel d'offres. Il s'agit du cabinet d'architecte OG2L. Il reste encore de nombreuses phases avant le début des travaux, prévus en septembre 2024, qui se prolongeront début 2025. En effet, le 1er trimestre 2024 sera consacré à la réalisation de l'étude détaillée ainsi que des dossiers d'appels d'offres pour l'ensemble des lots de travaux qui seront nécessaires (11 lots envisagés). Ensuite ce sera le lancement des appels d'offres, l'analyse et le choix des différents candidats, ainsi que la mise en place d'un coordonnateur SPS pour la sécurité du chantier...



- ◆ Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques vont être entrepris par SRD en cours de l'année 2024 sur le secteur du Bout du Pont. Ce sera l'occasion pour la commune de rénover l'éclairage public du secteur et également de financer l'enfouissement des lignes télécom où cela est possible.



Merci par avance aux habitants de ces lieux pour leur compréhension face à ces travaux qui perturberont leur quotidien. La municipalité fera une communication lorsque SRD aura transmis une planification plus précise.

- ◆ En 2024, il y aura la fin de la réfection de la voirie menant au hameau de Giez. Il s'agit de la portion rejoignant le RD742.



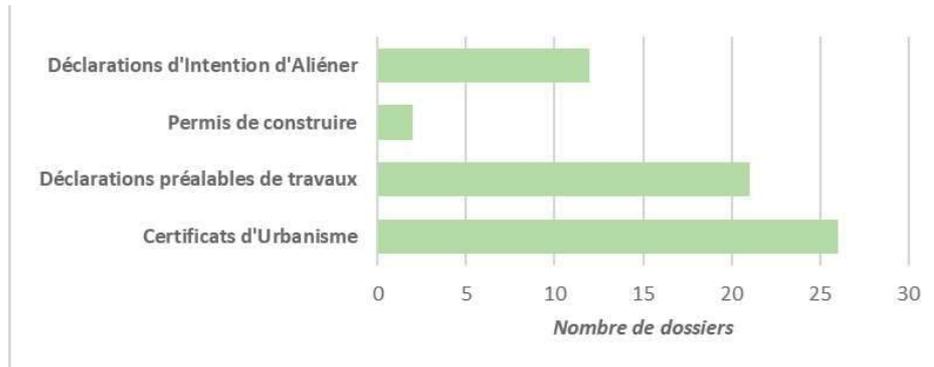
- ◆ Les travaux concernant la numérisation de la gestion du cimetière vont se poursuivre en 2024, tout d'abord par la numérisation des documents de concession et la mise en place du logiciel en janvier, puis au cours de l'année il est prévu de lancer une procédure de reprise de concessions avec l'accompagnement juridique et la communication adéquats.



- ◆ Débuté en 2023, il est prévu de poursuivre l'aménagement des massifs « pleine-terre » pour remplacer petit à petit les bacs fleuris hors sol, plus sensibles aux périodes de forte chaleur et de sécheresse. Ces massifs sont et seront dotés de plantes vivaces, peu consommatrices en eau.

## Les demandes d'Urbanisme

Les demandes d'urbanisme témoignent de la vitalité d'une commune. En 2023, il y a eu 61 dossiers traités sur la commune. Ils se décomposent de la façon suivante :



## PLUi : Quelques nouvelles

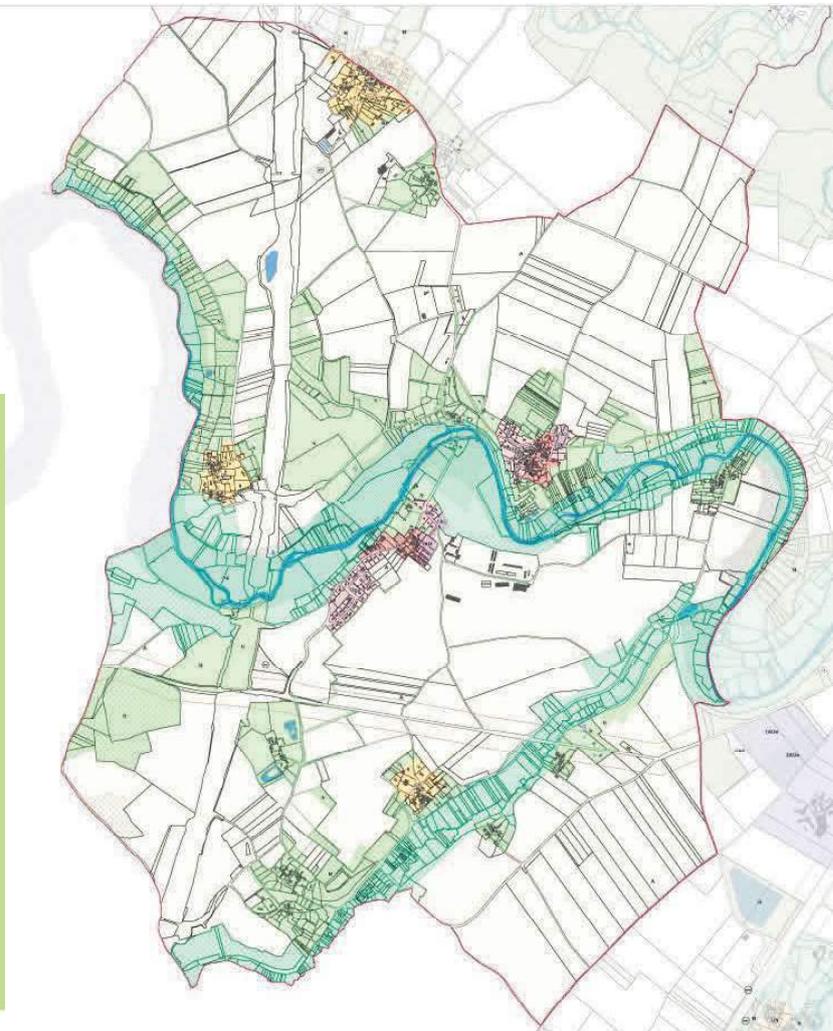
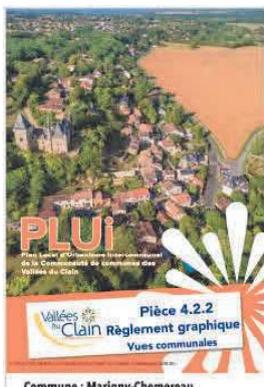
C'est le 22 décembre 2023 que s'est clôturée l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a désormais un mois pour rédiger son rapport sur les différentes doléances qui lui ont été adressées. Ses conclusions seront rendues avant la fin du mois de janvier.

Parallèlement, le bureau d'étude travaille sur les préconisations émises par les services de l'Etat.

Le premier trimestre 2024 sera consacré à l'analyse par la communauté des communes (assisté du bureau d'étude) des points relevés par les services de l'état et le commissaire enquêteur.

L'approbation définitive du PLUi devrait intervenir à la fin du 1er trimestre 2024.



Depuis le 1er janvier 2015, un badge d'accès est nécessaire pour entrer sur les sites des déchèteries. Pour obtenir ce badge gratuit, veuillez remplir le formulaire disponible sur le site de la communauté des communes <https://www.valleesduclain.fr/environnement/#les-decheteries>

## LES HORAIRES des déchèteries communautaires à proximité

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	13h30–17h	–	13h30–17h
Mardi	9h–12h et 13h30–17h	–	–
Mercredi	13h30–17h	–	9h–12h et 13h30–17h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	13h30–17h	–	13h30–17h
Samedi	9h–12h et 13h30–17h	9h–12h et 13h30–17h	9h–12h et 13h30–17h

## LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif est effectuée **le mardi**. Pensez à sortir vos déchets ménagers la veille au soir.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont à disposition en mairie.



Quelques points de règlement concernant la collecte des ordures ménagères :

- ◆ Seuls les conteneurs individuels mis à disposition par la Communauté de Communes seront collectés. Celle-ci assure leur réparation.
- ◆ Les ordures ménagères doivent être mises en sacs puis déposées dans le conteneur individuel. Les déchets en vrac ne seront pas collectés.
- ◆ Les conteneurs individuels doivent être présentés, en bordure de trottoir, les poignées vers la chaussée, de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.
- ◆ Seuls les sacs jaunes fournis par la Communauté de Communes seront collectés. Ils sont destinés à accueillir exclusivement des emballages recyclables. Ils sont à votre disposition à la mairie de Marigny-Chémereau.
- ◆ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille des jours de collecte. Les conteneurs, une fois collectés, doivent être remisés sur le domaine privé.
- ◆ Les objets trop encombrants doivent être déposés en déchèterie et non pas à côté des conteneurs.



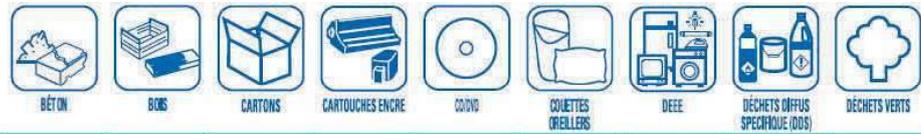
Un point de collecte de vêtements est à votre disposition sur le parking de la Mairie.

## LES POINTS DE RAMASSAGE



Dans chaque village, des conteneurs collectifs sont à votre disposition. Merci de respecter le tri et ne pas déposer d'encombrants près de ces conteneurs. Ceux-ci doivent être déposés en déchèterie.

# Les déchets acceptés



	BÉTON	BOIS	CARTONS	CARTOUCHES ENCRE	COUVO	COULETTES (RELLERS)	DEEE	DÉCHETS DIFFUS SPECIAUX (DDS)	DÉCHETS VERTS
ITEUIL		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARNAY		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
NIEUIL-L'ESPOIR		✓	✓		✓	✓	✓		✓
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VERNON		✓	✓		✓				✓
VIVONNE		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Les dépôts sauvages sont interdits, qu'ils soient au sol ou devant un point d'apport volontaire.

Art. R.635-8 du Code Pénal  
Art.L.541-3 du Code de l'environnement

**POUR LES DEEE, privilégiez la reprise en magasin !**  
Pour tout achat, les distributeurs de DEEE sont dans l'obligation de reprendre gratuitement vos DEEE sans condition d'échange.  
Pour les petits DEEE, pensez aux bornes de collecte en magasin.

RETROUVEZ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES SUR [WWW.VALLEESDUCLAIN.FR](http://WWW.VALLEESDUCLAIN.FR)



	ENCOMBRANTS	GRAVATS	HUILES DE FRITURES	HUILES DE VIDANGE	LAMPES	MÉTAUX	MOBILIER	PALETTES	PILES ET ACCUMULATEURS	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	PNEUMATIQUES	POLYSTYRENE	RADIOGRAPHES
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓

## Les déchets refusés

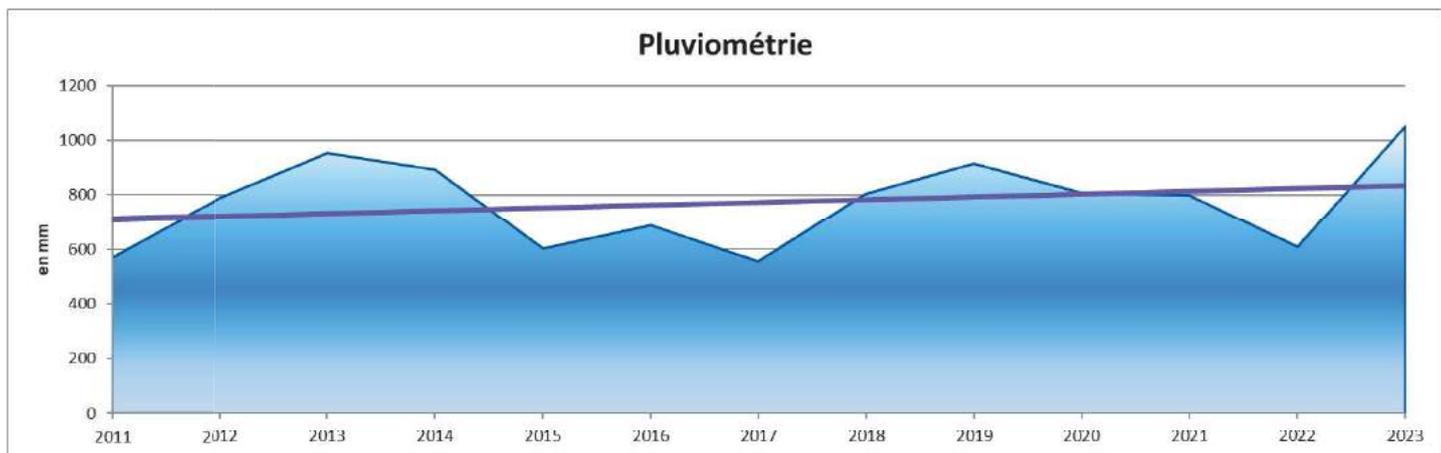
- ordures ménagères,
- cadavres d'animaux (rapprochez-vous de la SPA ou d'un vétérinaire),
- bouteilles de gaz, extincteurs,
- produits médicaux, déchets infectieux et médicaments (rapprochez-vous des pharmacies).

- amiante, déchets radioactifs,
- graisses et boues de station d'épuration,
- éléments de camions ou voitures (hors métaux),
- lisiers et fumiers,
- produits chimiques d'usage agricole et tout emballage les ayant contenus.

# Pluviométrie

En 2023, après un printemps et un été très secs, l'automne a été particulièrement pluvieux.

en mm	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	26	26	65	121	84	128	36	146	45	70	81	38	125
Février	55	5	50	147	56	113	55	47	29	77	101	25	45
Mars	17	20	65	25	48	74	87	92	47	110	21	38	104
Avril	4	137	98	55	18	56	7	75	61	42	34	65	41
mai	7	53	99	129	61	105	64	69	51	64	101	4	59
Juin	32	67	112	35	80	50	55	77	89	57	150	101	34
Juillet	69	38	95	81	13	10	34	19	34	5	75	5	30
Août	75	8	26	127	56	2	36	18	30	42	22	59	43
Septembre	51	65	80	18	69	27	42	11	51	40	42	30	80
Octobre	23	161	77	70	34	37	32	60	154	120	46	71	191
Novembre	35	69	119	54	43	60	30	95	215	27	18	83	202
Décembre	177	141	68	30	39	24	77	97	111	153	107	90	99
<b>Pluviométrie</b>	<b>571</b>	<b>790</b>	<b>954</b>	<b>892</b>	<b>601</b>	<b>686</b>	<b>555</b>	<b>806</b>	<b>917</b>	<b>807</b>	<b>798</b>	<b>609</b>	<b>1053</b>



Merci à Françoise et Dominique Thebault qui collectent et fournissent ces données depuis de nombreuses années.



La Longève au Lieu-dit « Cotelequin » en début novembre 2023.

## Les aléas du climat à Marigny-Chémereau en 2023

En 2023, à Marigny-Chémereau comme dans beaucoup de communes françaises, les aléas du climat nous ont particulièrement « gâtés ».

Nous avons eu un hiver 2023 doux et pas particulièrement pluvieux, Le printemps et l'été n'ont pas été plus arrosés, et nous sommes rentrés très tôt dans une période de sécheresse, ponctuée par de multiples arrêtés préfectoraux concernant des restrictions de l'usage de l'eau. Nos cours d'eau et nappes phréatiques ont drastiquement baissé. L'agriculture et les structures de nos maisons ont souffert, et au cours du mois d'août, un épisode caniculaire, assez court heureusement, s'est installé sur notre commune, nous conduisant à la mise en place d'un plan de vigilance, notamment auprès de nos aînés.



L'automne arriva, pas très pluvieux non plus au début, mais cela a vite changé en octobre et début novembre avec des semaines ininterrompues de pluie. On attendait la pluie, nous avons été servis. Elle a produit la saturation des sols et de multiples inondations dans les champs, mais aussi sur la route de Giez et sur la RD 742 à hauteur de la Cigonnière. Il est à espérer que cela a permis de recharger les nappes phréatiques en déficit ces derniers mois.



Mais l'année n'est pas terminée! Il nous manquait quelque chose...une tempête! Là aussi nous avons été exaucés, car il y en a eu plusieurs et notamment Ciaran et Domingos qui ont amené leurs lots de dégâts sur nos arbres et



nos lignes électriques. Des coupures d'électricité de plusieurs heures ont été subies par des dizaines de nos concitoyens (notamment à la Trincardière, au bout du pont, à la Roche et à Giez).



L'année climatique a été chahutée. Que l'on soit ou non climatosceptique, nous devons faire preuve de résilience face à ces aléas. Chacun peut y contribuer par ses actions, comme prendre soin des ressources en eau et en électricité, par des économies d'usage, mais également prendre soin de nos voisins et nos aînés. Dans les moments un peu compliqués, la solidarité prend tout son sens...

## Je composte, tu compostes, nous compostons...

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc) .  
(energie.gouv.fr)

## Où trouver un composteur ?

La communauté de communes des Vallées du Clain vous accompagne dans le compostage : que jeter/ ne pas jeter au compost, obtenir un composteur...

Téléchargez le guide du compostage dans la page [www.valleesduclain.fr/moins-jeter-mieux-jeter/le-compostage](http://www.valleesduclain.fr/moins-jeter-mieux-jeter/le-compostage)

Demandez un composteur au service environnement de la communauté de communes en appelant le 05 49 89 02 89 pour fixer un rendez-vous.

## Composteur / poulailler?



Les poules consomment les restes alimentaires, épluchures et en plus donnent des œufs !

Par contre, on ne peut pas leur donner tailles de pelouse, branchages, marc de café...

Le composteur et le poulailler se complètent donc et la fiente de poule fera un bon engrais pour le jardin.

## Mon compost va-t-il attirer les rats ?

Les rats trouvent dans les déchets une source d'alimentation et peuvent donc s'installer dans le composteur.

Voici quelques conseils pour atténuer cette nuisance :

- ne jetez pas de viande et poisson, pour les épluchures de fruits et légumes, enfouissez-les sous le tas de compost pour que leur odeur soit moins forte
- installez un grillage anti rats autour et sous le tas de compost
- aérez régulièrement le compost et humidifiez le
- laissez votre chat se promener près du composteur.



## Comment utiliser le compost?

Le compost améliore la structure du sol, il aide à la rétention d'eau, il favorise l'action de la micro-faune et de la micro-flore du sol.

Lorsque son aspect est homogène et brun, il est prêt à être mélangé à la terre à raison 5 à 8 kg par m<sup>2</sup>.



# Rénovation Énergétique

## Habiter et Rénover en Vallées du Clain, un réseau ...



L'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne\* accompagne de manière gratuite, neutre et indépendante les propriétaires

dans leur projet d'amélioration de l'habitat. Un conseiller répond aux attentes et propose des solutions pour diminuer les consommations énergétiques liées aux logements, en fonction du budget. Des renseignements sur les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales) sont étudiés selon le type de travaux.

SOLIHA Vienne accompagne également dans les projets de maintien à domicile des habitants et participe à la recherche des subventions liées à cette thématique.

Les permanences des conseillers FAIRE ont lieu sur rendez-vous, à la Communauté de communes le deuxième mercredi de chaque mois et en mairie de Vivonne le quatrième lundi de chaque mois.

*\*Devient France Rénov à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

UNION REGIONALE  
**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES



Avant de vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique, contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

## Plateforme de rénovation énergétique Haut-Poitou / Vallée du Clain

Maison Départementale de l'Habitat – Téléport 2- Avenue René Cassin. Futuroscope. - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU [↗](#)

### Coordonnées

[05 49 61 61 91](tel:0549616191)

[francerenov.vienne@solihavienne.fr](mailto:francerenov.vienne@solihavienne.fr) [↗](#)

Horaires d'accueil [v](#)

### → Horaires d'accueil

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17 h.



# Nos associations

## **L'Espoir Marignien**

L'Espoir Marignien organise les manifestations festives dans la commune.

### **Le bureau**

Président : BELLIN Didier  
 Vice-Président : MOINE Hubert  
 DUCHESNE Fabrice  
 Secrétaire : LILA Stéphanie  
 Secrétaire-adjoint : MOINEAUD Alain  
 Trésorière : CHIL Valérie  
 Trésorière-adjointe : BELLIN Mélyny

### **Bilan de 2023**



Toutes les manifestations se sont bien déroulées  
 Location possible de Tivolis, tables, bancs pour non adhérents:  
 Contacter Didier BELLIN  
 Tel 06 18 13 50 09

### **Objectifs de l'année 2024**

Avoir des personnes qui viennent rejoindre l'association L'Espoir Marignien pour aider et passer de bons moments.

### **Evénements de l'année 2024**

Samedi	28 janvier	assemblée générale	18h
Samedi	10 février	poule au pot	20h
Samedi	6 juillet	fête annuelle	
Dimanche	6 octobre	fête du four	



## **Le Club de l'Amitié**

Le club de l'amitié est une association qui regroupe des personnes retraitées qui souhaitent partager des moments conviviaux « Repas à thème, voyages, concours de belote ».

Chaque 2ème et 4ème mardi du mois a lieu l'activité belote ou divers jeux.

L'association a besoin de nouveaux adhérents afin de donner du renouveau à celle-ci. Sans nouveaux adhérents l'association ne pourra pas perdurer.

### **Le bureau**

Présidente : Mme VIAULT Edith  
 Vice-présidente : Mme BORDERIE Françoise  
 Secrétaire : M MARCIREAU Michel  
 Vice-secrétaire : Mme TEXEREAU Jacqueline  
 Trésorière : Mme BRUNET Marie-Claude  
 Vice-trésorier : M DELINEAU Bernard



### **Evénements de l'année 2024**

Lundi 29 janvier : Assemblée générale  
 Mercredi 28 février : Concours Belote  
 Mardi 9 avril : Repas de printemps  
 Mercredi 29 mai : Concours Belote  
 Mardi 6 août : Buffet campagnard  
 Mercredi 11 septembre : Concours Belote  
 Jeudi 3 octobre : Choucroute  
 Mardi 10 décembre :  
 Repas de Noël

Venez nous rejoindre !



## L'ACCA

(Association Communale de Chasse Agréée)

L'ACCA de Marigny-Chémereau a tenu son assemblée générale le 14 mai 2023.

Le bureau a été renouvelé entièrement.

Les comptes financiers ont été présentés par le président M.CHIL et ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

L'ACCA comprend à ce jour 41 adhérents, sociétaires et actionnaires, pour la saison 2023/2024.

Notre choucroute annuelle a eu lieu le 25 novembre 2023, avec un franc succès.

Le bureau ainsi que les membres de l'ACCA, les sociétaires et actionnaires vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.

Manifestations 2024: Choucroute annuel courant novembre 2024 (date à définir)

### Le bureau

Président : M. Jean-Géraud LILA

Vice-président : M. Robert BLUGEON

Secrétaire : M. Thierry PRADOUX

Trésorier : M. Thierry NAUD



Membres : MM Anthony BERTHOMET, Bruno MAILLET, Jérôme PROUST, Gwendal ROY, Jean-Marie LUSSON.



## L'A.A.P.P.M.A.—Le Gardon Vivonnois

### Le bureau

Président : M. Rémy SAPIN

Vice-président : M. Jean-Pierre COMPAGNON

Secrétaire : M. Michael LABROUSSE

Secrétaire-Adjoint : François TERRIEN

Trésorier : M. Patrick RIVAULT

Trésorier-Adjoint : M. Jean-Louis DUBOIS

Membres : MM Pascal THIBAUT, Charles EVRAD, Michel GIRARDIN, Joël DEBELLE, Pascal BERLAND, Bernard DEJEAN, Jacky LUCAS, Jean-Marc GUERINEAU, Bernard PASQUIER



L'A.A.P.P.M.A. s'occupe des ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marigny-Chémereau, Aslonnes. Plus de 6500€ sont consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches, gardons...

Nous avons la gestion de l'étang de Château-Larcher. La pêche est ouverte à tous les pêcheurs possédant la carte départementale.

Les parcours truites sont installées à Vivonne sur le parcours canoë kayak et à Marnay. 50kg sont répartis tous les

15 jours durant 5 semaines sur les 2 parcours à partir de l'ouverture de la truite. Nous mettons des truites sur toutes les autres rivières pour l'ouverture. En 2023, interdiction de pêcher la truite arc-en-ciel avant l'ouverture de la truite le deuxième samedi de mars.

La frayère à brochets de Vivonne— à côté de la source Marot a donné plus de 2500 brochetons.

La fédération de pêche de la Vienne vient d'acquérir 600m de berges après la source Marot. D'importants travaux ont été faits. L'A.A.P.P.M.A. participe au nettoyage.

La fédération nous fournit des poissons pour repeupler nos rivières. Cette année, ce sont des carnassiers que nous recevrons: La Vonne aura son quota.

La fédération a financé une descente à bateaux au pont de la LGV à la Trincardière. Un poste à mobilité réduite est prévu l'année prochaine à quelques mètres. Nous remercions la mairie de Marigny-Chémereau qui nous a prêté sa salle pour l'assemblée générale du 8 décembre 2023.

L'A.A.P.P.M.A remercie tous les bénévoles qui viennent nous aider pour la mise à l'eau des poissons.

L'A.A.P.P.M.A remercie tous les bénévoles qui viennent nous aider pour la mise à l'eau des poissons.



## Les animations en 2023

En 2023, notre commune a été le lieu de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

### Notamment

- \* **La poule au pot** de l'Espoir Marignien
- \* **La Chasse aux œufs** des enfants
- \* **La fête de Juillet**
- \* **La fête du Four**
- \* **La Choucroute des Chasseurs**
- \* **La 2ème édition du marché de Noël et de la randonnée municipale**
- \* Les nombreuses animations organisées par le **Club des aînés**.
- \* Des événements réguliers organisés par le restaurant **La Maréchalerie d'Alex**

Sans oublier l'important devoir de mémoire qui continue de s'exercer avec les commémorations du 8 mai 2022, du 11 novembre et du Sergent Félix Laplace.

Un grand Merci à toutes les associations, leurs adhérents et soutiens, à notre restaurant pour l'organisation de ces manifestations qui contribuent à dynamiser notre commune.

Ci-dessous, un pêle-mêle de photos de ces événements



# Les animations en 2023



## Le père Noël était à la Roche :

Le 16 décembre dernier, nous avons pu voir un joyeux cortège sillonner les rues du village de la Roche. Celui-ci était composé du père Noël en calèche spéciale et de 3 rennes. C'est avec plaisir que les habitants de ce hameau se sont vu offrir des chocolats. Merci à Martine, Jean-Marc, Pascal et Isabelle pour cette belle initiative personnelle !



## Nous avons soutenu leur cause :

Émilie et Samuel, deux jeunes de Marigny-Chémereau, ont présenté au conseil municipal leur projet humanitaire associatif « en voiture cigognes ». Ce projet qui est à la fois un défi sportif et une aventure humanitaire, consiste en un raid dans le désert marocain en véhicule 205 pour apporter des fournitures scolaires dans des écoles au Maroc.

Émilie et Samuel envisagent d'organiser une tombola afin de récolter les fonds nécessaires pour leur départ. Le conseil municipal a décidé de soutenir leur projet par la mise à disposition à titre gracieux de la salle du parc.

Nous leur souhaitons une pleine réussite de ce projet !



Emilie et Samuel sont prêts à relever le défi.  
© (Photo, Samuel Marchand)



La Passerelle est une salle intercommunale à vocation culturelle ouverte au public depuis 2002. Chaque année, des associations culturelles s'associent aux Vallées du Clain pour composer une saison culturelle éclectique et concertée. Celle-ci se compose principalement des spectacles programmés par la communauté de communes (entre octobre et avril) et par les festivals partenaires de la saison tels que : «A l'Auberge de la Grand Route» (en novembre festival de l'association ARANTELLE) et Quand on Conte (en mars festival de l'association EMIL).

Généralement, en mai-juin, La Passerelle laisse place aux spectacles de fin d'année des pratiques amateurs (Théâtre, danse, écoles, etc.).

La Passerelle est avant tout un lieu culturel. Cependant, quand le planning le permet, elle peut également être louée à des associations, entreprises ou collectivités pour accueillir notamment des réunions, assemblées générales, conférences vidéo projections.



La salle de la Passerelle est située 1 rue du stade à Nouaillé Maupertuis.

Elle offre un parking de 113 places.

À l'intérieur, un vaste hall avec un bar, des sanitaires, une cuisine, une salle annexe et la salle de spectacles comptant 398 places assises.

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



### À venir à la Passerelle

- cinéma avec la projection de Bowling (09/01/24)
  - le Triangle + Run, une soirée musicale autour de la harpe (27/01/24)
  - Sonorama spectacle de sensibilisation aux risques auditifs (05/02/24)
  - concert talents émergents qui permet aux jeunes musiciens interprètes du territoire d'exprimer leur talent sur scène (10/02/24)
  - ouverture du festival Quand on conte (15/03/24)
  - Bien reprenons, spectacle de Roman Gigoi-Gary, théâtre et musique (16/03/24)
- Et bien d'autres dates...



### Où trouver le programme ?

Sur internet à l'adresse ( <https://www.passerelle86.fr/spectacles/>)

En vous abonnant à la Newsletter ( <https://www.passerelle86.fr/actualites/#footer>)

Sur Facebook ([https://www.facebook.com/lapasserelle86?ref=embed\\_page](https://www.facebook.com/lapasserelle86?ref=embed_page))

### Où acheter les tickets ?

Sur internet ( [www.vostickets.net/LA\\_PASSERELLE](http://www.vostickets.net/LA_PASSERELLE))

Les jours des spectacles à la Passerelle une heure avant la représentation



## Office du tourisme



L'Office du Tourisme, situé à Vivonne, contribue au développement de l'activité touristique, vous renseigne sur la découverte de notre territoire, les hébergements, les commerces, les manifestations,

les sentiers touristiques...

Il organise des manifestations telles que : le marché des producteurs, des expositions sur différents thèmes et se place si besoin, en soutien aux animations organisées par d'autres associations communales.

Vous pouvez aussi acheter vos billets en ligne au bureau de l'Office à des prix intéressants pour les sites touristiques de la Vienne : Futuroscope, Vallée des singes, etc....

### Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme :

Du mardi au samedi : 10h-13h et 14h-18h (période estivale)  
samedi de 10h à 13h (à partir de mi-octobre)

### Place du Champ de Foire

**86370 VIVONNE**

Téléphone : 05.49.43.47.88



email: [ot.valleesduclain@gmail.com](mailto:ot.valleesduclain@gmail.com)

# Revue de Presse

## Marigny-Chémereau : une chasse aux œufs fructueuse dans le parc



La chasse aux œufs a fait des heureux.  
© Photo NR

Dimanche 9 avril 2023 au matin, le départ de la chasse aux œufs de Pâques, organisée par la commission enfance jeunesse de la municipalité, a été donné par Rita Noreskal, maire de Marigny-Chémereau, dans le parc de la salle des fêtes. Une chasse très prisée au vu du nombre d'enfants de la commune venus pour l'occasion. Après une chasse effrénée et fructueuse dans le parc de la commune, le verre de l'amitié a été offert à tous les participants par la municipalité.

## Marigny-Chémereau : un parcours de santé dans le parc de la salle des fêtes



Rita Noreskal entourée des élus et habitants de la commune. Les élus ont testé les différents agrès du parcours.  
© Photo NR-CP

Dimanche 10 septembre, c'est en présence d'élus de la communauté de communes des vallées du Clain, de membres du conseil municipal et d'habitants de la commune que Rita Noreskal, maire, a inauguré le nouveau parcours de santé installé depuis quelques semaines dans le parc de la salle des fêtes. La maire soulignait que ce parcours s'inscrit dans la continuité de l'aménagement du parc de la salle des fêtes puisque la structure de jeux pour enfant a été également changée afin d'être aux normes de sécurité et que la petite cabane a été rénovée dans le cadre des chantiers jeunes du mois d'août. Cet investissement a été réalisé pour un coût de 31.998 € HT, dont 5.033 € HT pour l'aménagement paysager. La commune a bénéficié d'une subvention départementale de 21.572 € au titre de l'Activ 3.

Le souhait des élus étant d'améliorer l'attractivité du parc, sans dénaturer ce dernier. Dans cette dynamique, le conseil étudiera l'année prochaine le souhait de certains habitants de disposer de tables de pique-niques supplémentaires. Une inauguration qui s'est déroulée dans une humeur sportive où élus et participants ont pu tester les différents appareils.

## Marigny-Chémereau : l'ADMR veut continuer à créer des emplois



Le président Jean-Jacques Deschamps en compagnie de Rita Noreskal des salariés et bénévoles de l'association.  
© Photo NR

Ce vendredi 3 février 2023, c'est à la salle des fêtes du parc que Jean-Jacques Deschamps, président de l'ADMR de Vivonne, avait convié salariés et bénévoles en présence de Rita Noreskal, maire de Marigny-Chémereau et Rose-Marie Bertaud, conseillère départementale. Le président remerciait vivement tous les salariés et bénévoles de l'association pour leur implication quotidienne auprès des usagers, sans oublier les différents partenaires et collectivités locales. Il soulignait que l'ADMR compte actuellement 21 salariés en CDI et 7 en CDD qui assurent au quotidien un service à la personne auprès de 220 usagers, que ce soit pour des tâches ménagères ou des gardes d'enfants.

Pour l'année 2022, l'association a assuré 23.700 heures de prestations, soit un peu moins que les années précédentes. Une diminution qui s'explique par diverses raisons : départ en structure, décès etc. Le président soulignait également que l'association possède 16 véhicules de service pour les employés et que l'indemnité kilométrique a été maintenue pour les personnes utilisant leurs véhicules personnels. Des formations adaptées aux besoins sont régulièrement proposées et un contrat épargne temps a été mis en place.

Parmi les orientations de 2023, pour le président, il va falloir trouver des pistes éventuelles d'économie, conserver les usagers et en trouver d'autres, faire une communication pédagogique de l'association, trouver peut-être une diversification vers les jeunes parents pour la garde d'enfants à domicile mais aussi continuer à créer des emplois. Il rappelait que la Fédération départementale avait mis en place une équipe de secrétaires afin d'assurer les remplacements dans les associations. La fédération a créé son premier centre de santé à Mauprévoir, géré par ses soins, et mis en place un centre de formation.

## Marigny-Chémereau : les habitants de La Roche se mettent au vert



Pas de voiture mais des brouettes pour apporter le pique-nique. Une partie des participants en compagnie de Rita Noreskal, la maire.  
© Photo NR-CP

Dimanche 10 septembre, pour bien marquer la fin des vacances, plus d'une trentaine d'habitants du village de La Roche se sont retrouvés au centre du village dans un petit chemin ombragé pour une journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur entre voisins et amis. La formule du pique-nique de village convient à tout le monde. On sort les victuailles du panier et on se régale, chacun faisant découvrir sa spécialité culinaire.

Rita Noreskal, maire de la commune, est venue saluer l'initiative en soulignant l'importance de ce genre de rencontre qui permet de faire connaissance avec les nouveaux arrivants mais qui renforce aussi la bonne entente et la solidarité entre voisins.

# Revue de Presse

## Marigny-Chemereau : frère et sœur en route pour le 205 Trophée !



Emilie et Samuel sont prêts à relever le défi.  
© (Photo, Samuel Marchand)

Deux jeunes Marigniens, Émilie et Samuel Marchand, sœur et frère de 27 et 20 ans, vont participer au 205 Trophée en mai 2024. Émilie, qui a déjà participé à l'édition 2023, a su convaincre son frère de relever le défi pour l'édition de 2024.

Le 205 Trophée est un raid humanitaire et solidaire qui se déroule au Maroc avec comme objectif d'améliorer le quotidien des populations vivant dans des conditions difficiles (sécheresse, pauvreté, isolement, exclusion) et d'aider les enfants des écoles. Ce voyage d'environ douze jours, permettra de parcourir plusieurs milliers de kilomètres, principalement dans le sud du pays, en partant de Nador pour rejoindre Agadir, alternant des zones montagneuses et désertiques pour aller au contact des populations.

Ce raid a pour but d'acheminer des fournitures scolaires (stylos, cahiers, classeurs, colles, etc.) à trois écoles de la région d'Erfoud (Daya, Tizimi et Oulad) et d'autres produits sanitaires et médicaux vers l'hôpital Sghiri Homanji Belmaati, où le manque de matériel médical est important (en particulier pour les maternités), et adaptés aux besoins des populations locales des villages retirés.

Ils prévoient également d'emporter des vêtements pour enfants. Émilie et Samuel Marchand font partie de l'association En voiture cigognes qu'ils ont créée avec deux autres équipages des Pyrénées afin de pouvoir collecter des fonds et trouver des sponsors. Un défi qu'ils préparent activement, en organisant plusieurs manifestations dont un loto au mois d'avril prochain à la salle des fêtes de Marigny-Chemereau.

### Une aventure sportive et humanitaire

Afin de réaliser ce beau projet, Émilie et Samuel Marchand, qui ont à cœur de s'engager dans cette action, conditionnent leur véhicule et font appel aux sponsors et partenaires afin de finaliser cette aventure. Certains ont déjà répondu présent, partageant les valeurs de l'équipage n° 283. Il reste cependant de la place pour d'autres entreprises qui auraient à cœur de rendre ce dessein possible. C'est un véritable challenge pour les deux jeunes Marigniens, surtout en ce qui concerne la mécanique, cependant, aucune crainte à avoir puisque l'organisation ne laisse jamais une voiture derrière elle.

Tous les équipages (ils seront près d'une centaine) rentrent le soir au bivouac et repartent le matin, l'entraide étant de mise. Cette dix-septième édition se déroulera du 6 au 15 mai 2024.

Contact : Samuel Marchand 06.51.20.21.24 ou envoiturecigognes@gmail.com

## Marigny-Chémereau : faible participation à la randonnée de la municipalité



Une quinzaine de personnes ont participé à la randonnée.

© (Photo NR-CP)

Samedi 14 octobre, seulement une quinzaine de personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité de Marigny-Chemereau qui organisait sa randonnée pédestre annuelle. Après le café, offert par les organisateurs, les participants ont pris le départ dans une ambiance conviviale pour un parcours d'environ 10 km qui leur a permis de découvrir les environs de la commune.

## Marigny-Chémereau : Succès du deuxième marché Noël



Succès du deuxième marché de Noël de la commune.

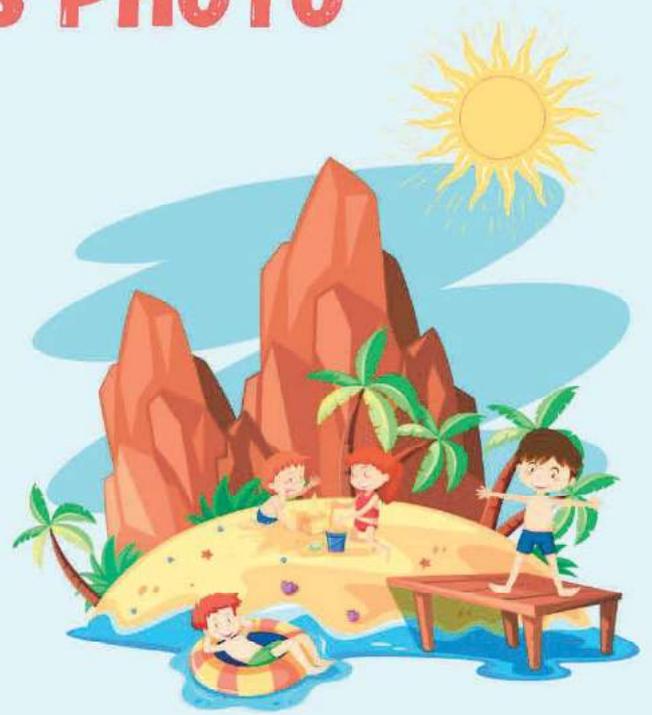
© (Photo NR)

Samedi 16 décembre, le deuxième marché de Noël organisé par la municipalité a connu un beau succès. La salle des fêtes était trop petite pour accueillir tous les exposants et les nombreux visiteurs qui étaient venus pour découvrir les différents stands proposant de nombreuses idées cadeaux pour mettre au pied du sapin. Les enfants de la commune (de la maternelle au CM2) n'avaient pas été oubliés par la municipalité puisque chacun recevait un chèque-cadeau de 15 € ainsi qu'un copieux goûter.

# CONCOURS PHOTO



**PRINTEMPS**



**ÉTÉ**



**AUTOMNE**



**HIVER**

## Règlement du concours

**LE CONCOURS EST OUVERT À TOUTES ET TOUS,  
PETITS ET GRANDS, HABITANTS DE LA COMMUNE.  
LA COMMISSION ANIMATION VOUS INVITE  
À PHOTOGRAPHIER LA COMMUNE AUX QUATRE SAISONS.**

Date de dépôt de vos photos :

**1er décembre 2024**

**en tirage papier format A4**

Nombre de photos par participant :

**4 (une par saison)**

*Exposition lors du marché de Noël,  
et vote pour la plus belle photo saisonnière  
par le public présent au marché  
(1 lot surprise à gagner par photo primée)*

*Info : Vos noms et prénoms seront à mettre au dos de chaque photo, en précisant la saison*



## Chantiers jeunes à Marigny-Chémereau



Les chantiers jeunes se sont déroulés du 21 au 24 août à Marigny-Chémereau. Nous avons pu accueillir 6 jeunes encadrés par Manu, Jean-Charles, Victor et Orlando. Ceux-ci ont effectué différents travaux de réfection, peinture, entretien, bricolage... Malgré la chaleur estivale, travail et bonne humeur ont été au rendez-vous ! A l'issue de la semaine de chantier, les jeunes ont reçu des places de Cinéma de la part de la Municipalité.

Les encadrants, les jeunes ainsi que leurs parents ont été invités par la communauté des communes à la présentation d'un diaporama portant sur les chantiers le vendredi 29 septembre 2023 à l'Anjouinière, à Vivonne.

Nous remercions vivement Judith, Alexandre, Mylan, Noa, Nathan, Abel pour leur implication et leur active participation. De même nous remercions les encadrants et bénévoles pour les ateliers proposés.



Nous avons réceptionné des appels de familles nous demandant la procédure à suivre afin que leurs enfants puissent être inscrits aux chantiers jeunes. Nous rappelons que l'inscription s'effectue par la Communauté des Communes des Vallées du Clain, aux alentours du mois de Mai/juin. Pour toutes précisions, vous pouvez vous référer au site de la communauté des communes : <http://valleesduclain.fr> => vivre => enfance-jeunesse => camps et chantiers loisirs

## **Accueils de loisirs : des lieux pour apprendre à grandir en s'amusant !**

**Nos accueils de loisirs, en plus d'être des lieux d'échange et de loisirs éducatifs, reposent sur une démarche de projet dans laquelle votre enfant est au cœur.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes des Vallées du Clain exerce la compétence pleine et entière en matière de petite-enfance et enfance-jeunesse. Aujourd'hui, les Vallées du Clain comptent 4 accueils de loisirs communautaires et un accueil de loisirs en gestion associative -l'Arantelle. Le Projet éducatif de la collectivité a pour objectif d'oeuvrer - tout acteur éducatif confondu - pour former de la petite enfance à l'adolescence, des citoyens autonomes, capables de prendre place dans la société et d'interagir pour son évolution.

Vecteurs de réussite de ce projet, le suivi, la formation de l'équipe et le partenariat concerté éducatif s'appuient sur différents axes :

- Prendre en considération l'enfant dans sa globalité
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif
- Développer l'ouverture d'esprit
- Permettre aux enfants d'accéder à une citoyenneté participative

## **Et si vous inscriviez votre enfant en accueil de loisirs ?**

Votre enfant trouvera à l'accueil de loisirs de nouvelles façons de s'épanouir et de passer son temps libre en dehors de l'école. En effet, c'est un lieu où chaque enfant :

- Peut être force de propositions pour les activités de loisirs,
- Découvre de nouveaux copains, jeux et lieux,
- Partage des expériences originales et enrichissantes,
- Prend le temps de grandir à son rythme en toute sécurité avec les autres,
- Vit ses projets et les fait partager à son entourage,
- Est libre de jouer, lire, dessiner, se reposer, rire et même de ne rien faire s'il le souhaite...

### **Accueil de loisirs communautaires :**

\* Accueil de loisirs d'Aslonnes école Paul Baudrin - Route de Château-Larcher - 86 340 Aslonnes

Tél. 06 86 24 17 33 - [alshaslonnes@valleesduclain.fr](mailto:alshaslonnes@valleesduclain.fr)

\* Accueil de loisirs de Nouaillé-Maupertuis 33 route des Roches Prémarie - 86340 Nouaillé-Maupertuis

Tél. 05 49 46 00 98 – 06 84 28 62 36 -

[alshnouaille@valleesduclain.fr](mailto:alshnouaille@valleesduclain.fr)

\* Accueil de loisirs de Vernon Allée des écoles - 86 340 Vernon

Tél. 05 49 42 07 23 - [alshvernon@valleesduclain.fr](mailto:alshvernon@valleesduclain.fr)

\* Accueil de loisirs de Vivonne ZA de l'Anjouinière - 86370 Vivonne

Tél. 05 49 43 78 85 - [alshvivonne@valleesduclain.fr](mailto:alshvivonne@valleesduclain.fr)

\* Accueil de loisirs associatif : Accueil de loisirs de l'Arantelle (Centre associatif socio-culturel)

Le Clos des Roches - 86 340 Roches-Prémarie- Andillé

Tél. 05 49 42 05 74 - [larantelle@orange.fr](mailto:larantelle@orange.fr)



**Mme AUDONNET Cathy**  
 4, rue de Versaille  
 Le Rézeau  
 86370 Marigny Chémereau  
 Tél: 06.12.81.17.26

**Mme GORSE Fabienne**  
 1, rue des Oliviers  
 La Moinerie  
 86370 Marigny Chémereau  
 Tél: 06.14.35.52.52

**Mme LILA-LEOBET Stéphanie**  
 2, rue de la main verte  
 La Trincardière  
 86370 Marigny-Chémereau  
 Tél: 06.10.76.31.45

**Mme PRADOUX Karen**  
 4, Impasse des Rossignols  
 La Roche,  
 86370 Marigny Chémereau  
 Tél: 06.04.00.11.39

**Vous pouvez retrouver sur le territoire des Vallées du Clain un ensemble de services à destination des familles et de leurs enfants.**

www.monenfant.fr

Relais petite enfance

Trouvons ensemble la solution d'accueil de votre enfant

Les RPE proches de chez vous

- ITEUIL ET VIVONNE : 06 35 32 85 22
- NIEUIL-L'ESPOIR : 05 49 42 98 19
- NOUAILLÉ-MAUPERTUIS : 05 49 38 19 76
- ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ : 07 56 15 00 36

QR code

**Les Relais Petite Enfance**

Les relais petite enfance sont guichet unique sur le territoire. Ils accueillent toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil qu'il soit collectif (multi-accueil, crèche) ou individuel (assistant maternel). Ils proposent des temps d'échanges aux assistants maternels et des temps d'accompagnement à la formation.

- Iteuil et Vivonne : 06 35 32 85 22
- Nieuil-l'Espoir : 05 49 42 98 19
- Nouaillé-Maupertuis : 05 49381976
- Roches-Prémarie-Andillé : 07 56 15 00 36

**Le service enfance handicap**

La Communauté de communes des Vallées du Clain s'engage à soutenir les enfants à besoins spécifiques et leurs familles. Aussi la coordinatrice du service enfance handicap peut vous accompagner lors de l'accueil de votre enfant dans une crèche, chez un assistant maternel ou bien en accueil de loisirs.

Contact : Virginie GEAY : [v.geay@valleesduclain.fr](mailto:v.geay@valleesduclain.fr)

Tel. 05 49 45 89 75 ou le mardi 05 49 89 02 89

**ADRIGALL**



CONSULTATIONS MÉDICALES GRATUITES  
JUSQU'À 6 ANS – Sur rendez-vous



Chaque mois

**SERVICE PMI**

**DE LESTAPIS Julie** ANNE LE COMTE  
Médecin 41, rue du Vercors

3 demi-journées par mois

1 consultation par mois en présence de la psychologue

**Laurence HERISSE**  
**Marlène GRIGNOUX**  
**Emilie MALLECOT**  
Puéricultrices



1 mardi après-midi par mois



**Pascale FRITEL**  
Sage-femme  
**Aurélie TREMOULET**  
Psychologue

1 jeudi matin par mois



1 mardi après-midi par mois

Consultations et RDV gratuits et ouverts à tous  
Maison Départementale de la Solidarité  
41 rue du Vercors  
86240 FONTAINE LE COMTE  
☎ 05.49.00.51.30

LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

+ Consultations gynécologiques sur rendez-vous  
05 49 00 51 30  
CONSULTATIONS MÉDICALES GRATUITES  
JUSQU'À 6 ANS – Sur rendez-vous



LES RENDEZ-VOUS de la P.M.I.

Permanence de la Puéricultrice

Venez rencontrer la puéricultrice au sein des locaux de la crèche. Elle peut vous conseiller gratuitement sur les besoins de votre enfant de 0 à 6 ans (alimentation, sommeil, pleurs...).

Possibilité de faire peser et mesurer votre bébé.

La puéricultrice est présente les mardis

Dates à définir

Deuxième mardi matin de chaque mois

De 9h à 12h sur rendez-vous  
Avec masque obligatoire



Multi Accueil Chat Perché  
Place de la Mairie  
86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN

Pour prendre RDV, contactez Laurence HERISSE, puéricultrice PMI de Fontaine-le-Comte : 06 60 61 11 49

**FRAMBOISINE**

L'association parentale propose aux familles 3 grandes actions : le lieu multi accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

# un regard sur le territoire

La Communauté de communes des Vallées du Clain possède au titre de ses compétences celle de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Organisés en commission, les 22 élus qui la composent œuvrent à l'aménagement, à la gestion et au développement des structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, existantes sur le territoire. La commission mène une réflexion à l'échelon du territoire des Vallées du Clain sur d'éventuels projets (foncier, création et tarification de services, proposition d'animations...) et sur les orientations éducatives à conduire notamment dans le cadre du projet éducatif et du Contrat Enfance / Jeunesse (CAF/MSA). Elle a également pour vocation de veiller à l'équilibre qualitatif du territoire communautaire au niveau de la politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse entrent dans les priorités de la commission. Le projet éducatif des structures d'accueil Petite Enfance de la Communauté de communes fait partie intégrante de la réflexion de la politique éducative territoriale. Ainsi, les différents établissements, en plus d'être des lieux d'échanges et de loisirs éducatifs, s'inscrivent dans une démarche de projet dans lequel l'enfant est au cœur.

**Le suivi, la formation des équipes et le partenariat concerté éducatif, vecteurs de réussite du projet, s'appuient sur différents axes :**

- > Prendre en considération l'enfant dans sa globalité
- > Favoriser l'épanouissement individuel et collectif
- > Développer l'ouverture d'esprit
- > Permettre aux enfants d'accéder à une citoyenneté participative

Les parents et futurs parents découvriront dans ce guide une grande partie de l'offre en matière d'accueil des tout-petits sur les Vallées du Clain.

Retrouvez les coordonnées :

- Relais Petite Enfance page 5,
- Multi-accueils page 8 et 9
- LAEP page 10 et 11.



## La garde de votre enfant

Je suis parent ou je vais l'être... je travaille ou j'ai besoin de temps pour moi... Je souhaite échanger avec d'autres parents ou partager un moment avec mon enfant et d'autres familles...

Ce livret va vous donner toutes les clés pour trouver le mode d'accueil qu'il vous faut en fonction de vos souhaits pour votre enfant et selon vos besoins.

### COMMENT CHOISIR LE MODE DE GARDE QUI CONVIENT À MA FAMILLE ?

Vous pouvez déjà vous poser quelques questions :

- > Qu'est-ce que je souhaite pour mon enfant ? un accueil individuel ou collectif...
- > Ai-je des horaires atypiques ? Si tel est le cas, les multi-accueils ne seront peut-être pas en mesure de répondre à mon besoin.
- > Quels repères je souhaite pour mon enfant ? « Comme à la maison » ou en collectivité ?
- > Ai-je des contraintes budgétaires ? Selon les ressources et les besoins de chaque famille, le coût de la garde n'est pas le même pour les multi-accueils et les assistantes maternelles.
- > Est-ce que je souhaite une garde à temps plein ou à temps partiel ?
- > Je souhaite coupler deux modes de gardes différents, est-ce possible ?
- > Où aller pour échanger avec d'autres parents ?
- > Je souhaite que mon enfant rencontre d'autres enfants...
- > [-]

Toutes ces questions vont vous permettre d'y voir plus clair et de cibler au mieux votre besoin de garde puis de vous diriger vers le Relais Petite Enfance le plus près de chez vous.



## contact > le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un lieu ressource pour tous les parents ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans (dont l'accès est gratuit). Il en existe quatre répartis sur l'ensemble du territoire. C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour vous, parents et futurs parents. C'est un lieu d'écoute où vous pouvez recevoir l'accompagnement d'un professionnel du domaine de la petite enfance, obtenir des informations actualisées et être guidés dans vos démarches pour se préinscrire dans un multi-accueil ou avoir la liste des assistantes maternelles. Vous pourrez également obtenir des informations sur vos droits, devoirs et obligations en tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) employé(e) à domicile.

Le Relais Petite Enfance propose régulièrement tout au long de l'année, des soirées d'échanges et d'informations autour de thèmes qui vous intéressent et qui concernent vos enfants (la propreté, le sommeil, la motricité...)

### LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LES ASSISTANTS MATERNELS

C'est un lieu d'information pour les candidats à l'agrément au métier d'assistant maternel et les modalités d'obtention de l'agrément. Les assistantes maternelles y trouveront également des informations sur leur statut, leurs droits et leurs devoirs. Le Relais Petite Enfance favorise également le contact entre les assistants maternelles et les parents en quête de ce mode d'accueil. C'est également un lieu de rencontres entre assistants maternelles qui favorise les échanges sur leurs pratiques professionnelles.

### OÙ PRENDRE CONTACT ?

**Framboisine**  
1 place de la Mairie - 86240 ITEUIL.  
06 35 32 85 22  
(des permanences ont lieu à Vivonne)  
ramframboisine@gmail.com

**Touchatouts**  
7 route de Nouaillé - 86340 NIEUIL-L'ESPOIR  
05 49 42 98 19  
ram-nlaep-niteuil@valleesduclain.fr

**Adrilgail**  
33 route des Roches-Prémarie-Andillé 86340 NOUAILLÉ MAUPERTUIS  
05 49 38 19 76  
ram-nouaille@valleesduclain.fr

**Chat Perché**  
3 rue du Petit Moulin  
86340 ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ  
chatperche.ram@gmail.com  
05 49 03 30 80

Rendez-vous sur le [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)



FRAMBOISINE

Votre **multi-accueil**



La distinction entre crèche et halte-garderie n'existe plus, aujourd'hui ces structures sont dites multi-accueil. Le multi-accueil propose une garde régulière ou occasionnelle pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Chaque structure dispose de son propre règlement de fonctionnement présentant ses spécificités.

La participation financière des familles varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. La politique tarifaire est la même d'une structure à l'autre et est fixée par la CNAF\*. Elle comprend les repas et les couches qui sont fournis par les structures.

Qu'elles soient à gestion associative ou communautaire, ces structures fonctionnent avec le soutien financier de la Communauté de communes des Vallées du Clain, de la CAF et de la MSA.

**VOUS ÊTES EN RECHERCHE D'EMPLOI, EN CONGÉ PARENTAL, AVEC OU SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, EN FORMATION ETC... ?**



Quels que soient vos besoins (à la journée, 1/2 journée ou encore à l'heure), le multi-accueil peut y répondre dans la limite des places disponibles. Dans certains cas dits « d'urgence », des dispositions particulières d'accueil existent.

Les équipes sont composées de professionnels qualifiés qui sont à vos côtés pour échanger au quotidien sur votre enfant. Les locaux, agréés par le Conseil Départemental sont aménagés avec du matériel adapté à chaque tranche d'âge pour accueillir les jeunes enfants.

Votre enfant est accueilli au sein d'un groupe mais l'équipe veille à respecter son rythme et ses besoins. Ainsi, chaque enfant bénéficie de toute l'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement dans une dimension collective.

\*CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)



« Un enfant ne fait pas de bêtises, uniquement des expériences ! »

**OÙ PRENDRE CONTACT ?**

**Multi-accueil Le Nénuphar**  
Rue des écoles  
86 340 NIEUIL-L'ESPOIR  
05 49 45 89 75  
nenuphar@valleesduclain.fr

**Multi-accueil Framboisine de Vivonne**  
23 rue Pierre et Marie Curie  
86340 VIVONNE  
05 49 53 60 38  
framboisine.vivonne@wanadoo.fr

**Adrigali**  
33 route des Roches-Prémarie-Andillé  
86340 NOUAILLÉ-MAUPERTUIS  
05 49 47 34 80  
adrigali@valleesduclain.fr

**Multi-accueil Chat Perché**  
Place de la mairie  
86340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN  
05 49 42 08 43  
- Le lundi et jeudi de 8h30 à 17h30  
- à la Villedieu-du-Clain

**Multi-accueil Framboisine d'Iteuil**  
1 place de la mairie  
86240 ITEUIL  
05 49 38 09 92  
framboisine86@wanadoo.fr  
www.assoframboisine86.fr

**Multi-accueil Chat Perché**  
3 rue du Petit Moulin  
86340 ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ  
05 49 30 80 80  
- Le mardi et Vendredi de 8h30 à 17h30

Votre **Lieu d'Accueil Parent**



Un LAEP est un espace convivial de rencontre, de parole et d'échanges entre parents, enfants et accueillantes. L'accueil est libre, anonyme et sans inscription préalable ! Le nombre de participants n'est pas limité ce qui permet une grande spontanéité. L'accueil se fait en général par deux professionnels de la Petite Enfance, formés à l'écoute.

Le LAEP est ouvert à tous les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s), ayant ou non un emploi, pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Il n'a pas de visée thérapeutique, les échanges se font sans jugement et dans le respect de la confidentialité. Le LAEP permet de conforter la relation avec son enfant, de valoriser les compétences de parent et pour certains, de rompre l'isolement social.

Les parents peuvent rencontrer d'autres parents, échanger sur leurs expériences ou leurs préoccupations et trouver un lieu où partager un moment convivial en présence de leur(s) enfant(s). Il permet aux parents de mieux comprendre le développement de leur enfant et de dédramatiser certaines situations éducatives.

Les enfants peuvent jouer seuls, ensemble ou avec leurs parents selon leurs envies, dans des espaces de vie adaptés et aménagés avec des jeux. Les enfants y trouvent un espace de socialisation qui participe à la séparation parent / enfant.



« On ne naît pas parent, on le devient. »  
Françoise Dolto

**OÙ PRENDRE CONTACT ?**

**LAEP FRAMBOISINE**

Pour connaître les jours et horaires sur votre commune ou la commune la plus proche de chez vous, rendez-vous sur [www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr) ou [www.assoframboisine86.fr](http://www.assoframboisine86.fr)  
06 03 43 39 25  
laepframboisine@gmail.com

**LAEP TOUCHATOUTS**

Toutes les infos sur [www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr)  
7 route de Nouaillé  
86340 NIEUIL-L'ESPOIR  
05 49 42 98 19 06 75 99 89 45  
ram-laep-neuil@valleesduclain.fr



## Les accueils de loisirs du territoire

La Communauté de communes des Vallées du Clain a sous sa responsabilité 4 Accueils de loisirs : Aslonnes, Nouaillé-Maupertuis, Vernon et Vivonne, dans lesquels vous pouvez inscrire vos enfants pour les vacances et les mercredis, quelle que soit votre commune de résidence. Ces accueils sont aussi ouverts aux enfants à besoins spécifiques (handicap, troubles du comportement, etc). Pour autant, chaque accueil se prépare en amont avec l'équipe, la famille, l'enfant et la personne référente handicap au sein de la collectivité.

### ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES

#### ASLONNES

École Paul Baudrin, route de Château-Larcher

86340 ASLONNES - Tél : 06 86 24 17 33

Mail : [alshaslonnes@valleesduclain.fr](mailto:alshaslonnes@valleesduclain.fr)

#### NOUAILLÉ-MAUPERTUIS

33 route des Roches Prémarie

86340 NOUAILLÉ-MAUPERTUIS

Tél : 05 49 46 00 98 – 06 84 28 62 36

Mail : [alshnouaille@valleesduclain.fr](mailto:alshnouaille@valleesduclain.fr)

#### VERNON

Allée des écoles

86340 VERNON - Tél : 05 49 42 07 23

Mail : [alshvernon@valleesduclain.fr](mailto:alshvernon@valleesduclain.fr)

#### VIVONNE

22, zone artisanale de l'Anjouinière

86370 VIVONNE - Tél : 05 49 43 78 85

Mail : [alshvivonne@valleesduclain.fr](mailto:alshvivonne@valleesduclain.fr)

Il existe aussi sur le territoire un autre accueil de loisirs en gestion associative :

Accueil de loisirs de l'Arantelle

Le Clos des Roches, 86340 Roches-Prémarie-Andillé

Tél : 05 49 42 05 74 - Mail : [larantelle@orange.fr](mailto:larantelle@orange.fr) - Site web : [www.larantelle.fr](http://www.larantelle.fr)

Retrouvez les tarifs et les modalités d'inscription sur : <https://www.valleesduclain.fr/enfance-jeunesse/>

## Les Chantiers loisirs

Pour les 12-17 ans, la Communauté de communes des Vallées du Clain organise avec les communes volontaires, des chantiers loisirs. Par groupe de 6 à 16 jeunes par semaine, les adolescents sont encadrés par des animateurs, avec le soutien de bénévoles retraités, d'élus et/ou d'employés municipaux pour effectuer des travaux de différentes natures (ex : entretien d'espaces verts, aménagement de terrain de sports extérieurs, constructions en palette, etc).

## Recrutement d'animateurs

Les 4 ALSH communautaires sont activement à la recherche d'animateurs.trices sur l'année 2024 :

Diplôme : BAFA ou équivalent (ex: CAP AEPE) et possibilité de recruter des personnes non-diplômées. La Communauté de communes peut aider à la formation BAFA sous certaines conditions et sous réserve d'un engagement à servir.

Contact : La Communauté de communes des Vallées du Clain

25 route de Nieuil, 86340 La villedieu-du-Clain - 05 49 89 02 89

Pour faciliter vos démarches, retrouvez dans la liste votre interlocuteur selon vos besoins.

## Carte Nationale d'Identité CNI et PASSPORT

Retrouvez toutes les démarches CNI et Passeport sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

### Extrait ou copie d'acte de naissance :

S'adresser à la mairie du lieu de naissance.  
Indiquer la date de naissance, nom et prénoms  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse  
Document gratuit.

### Extrait ou copie d'acte de mariage :

S'adresser à la mairie du lieu du mariage.  
Indiquer la date du mariage, les noms et prénoms des époux  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse  
Document gratuit.

### Extrait ou copie d'acte de décès :

S'adresser à la mairie du lieu du décès ou à la mairie du domicile du défunt.  
Date du décès, nom, prénoms du défunt  
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse  
Document gratuit.

### Formalités pour mariage :

Se présenter à la mairie 4 semaines minimum avant la date prévue.  
Extrait de naissance de chacun des futurs époux délivrés en vue de mariage (datant de moins de 3 mois)  
Copies des cartes d'identité des futurs époux et des témoins  
Attestation de domicile  
Contrat de mariage s'il y a lieu  
*Pour les mineurs, consentement écrit des parents*

### Reconnaissance antérieure à la naissance :

Se présenter à la mairie au moins 1 mois avant l'accouchement avec les cartes d'identité des futurs parents.

### Pour déclarer un décès :

Se présenter à la mairie du lieu de décès dans les 24 h.  
Livret de famille et certificat médical constatant le décès

### Liste électorale :

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie de domicile **TOUTE L'ANNEE** et, en vue d'un scrutin, **jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant ce scrutin** !

- Pièces à fournir : -Titre d'identité et un justificatif de domicile de – de 3 mois

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

### Recensement militaire (gratuit) : à la mairie du domicile

S'adresser à la mairie de domicile dès ses 16 ans et ce jusqu'à 3 mois au-delà de la date d'anniversaire.

Votre demande de recensement doit être déposée en personne à la mairie de votre domicile. En présentant les pièces suivantes :

le livret de famille des parents  
une pièce d'identité  
un justificatif de domicile

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### Carte grise:



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture.

En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées. Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

-Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

-Via un garage automobile agréé par la Préfecture : Trouvez un garage dans la Vienne

**CARTE NATIONALE D'IDENTITE CNI ET PASSEPORT :**

La carte nationale d'identité et le passeport sont des documents indispensables pour réaliser vos démarches administratives, voter ou encore voyager.

Depuis 2021, la nouvelle carte nationale d'identité est plus sécurisée, plus pratique, elle contient des données biométriques. Sa validité est de 10 ans.

Le passeport est un document permettant de prouver son identité et de voyager. Sa durée de validité est de 10 ans pour une personne majeure et de 5 ans pour une personne mineure.

**DEMANDE DE TITRES D'IDENTITÉ - DÉMARCHES À SUIVRE :**

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

Les demandes de passeport et de carte nationale d'identité doivent être déposées en mairie. Les 33 sites ci-dessous sont des guichets de dépôt dans la Vienne.

- Espace France services de Bonneuil-Matours
- Mairie de Buxerolles ;
- Mairie de Chasseneuil-du-Poitou
- Mairie de Châtelleraut ;
- Annexe de la mairie de Châtelleraut - Quartier de Châteauneuf ;
- Mairie de Chauvigny ;
- Mairie de Civray ;
- Mairie de Dangé-Saint-Romain ;
- Mairie de Fontaine-le-Comte
- Mairie de Gençay ;
- Mairie de Jaunay-Marigny
- Mairie de Lençloître ;
- Mairie de L'Isle-Jourdain ;
- Mairie de Les trois Moutiers
- Mairie de Loudun ;
- Mairie de Lusignan ;
- Mairie de Mirebeau
- Espace France Services de Moncontour
- Mairie de Montmorillon ;
- Mairie de Monts-sur-Guesnes
- Mairie de Neuville-de-Poitou
- Mairie de Pleumartin ;
- Mairie de Poitiers ;
- Annexe de la mairie de Poitiers - Quartier des Trois Cités ;
- Annexe de la mairie de Poitiers - Quartier des Couronneries ;
- Annexe de la mairie de Poitiers - Quartier de Bel-Air ;
- Annexe de la mairie de Poitiers - Quartier de Beaulieu ;
- Mairie de Saint-Benoît ;
- Mairie de Saint-Julien-l'Ars
- Mairie de Saint-Martin-la-Pallu
- Mairie de Verrières
- Mairie de Vivonne
- Mairie de Vouillé.

**Prendre un rendez-vous :**

Pour trouver un rendez-vous connectez-vous sur la plateforme de rendez-vous de passeports et de cartes d'identité de l'ANTS à l'adresse suivante : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

**Bien préparer ton recensement**

# EN 5 ETAPES

**ETAPE 1** Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

**ETAPE 2** Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

**ETAPE 3** Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

**ETAPE 4** L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans ( la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires )

**ETAPE 5** Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

## ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale ( Baccalauréat / Brevet professionnel ... )

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers  
 Quartier Aboville  
 7 Bd du Colonel Barthal  
 BP 90647  
 86000 POITIERS  
 csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr 09 70 84 51 51

maJDC.fr

Made with VISME

## PERMIS DE CONSTRUIRE OU PAS ?

***Il y a actuellement trois situations administratives pour les travaux que vous entreprenez dans votre habitation ou ses annexes.***

- 1/ Les travaux sans autorisation
- 2/ Les travaux avec déclaration préalable
- 3/ Les travaux avec permis de construire

Les documents nécessaires sont disponibles en mairie.

### Le tableau ci-dessous décrit chaque situation possible

<u>Travaux</u>	<u>Aucune formalité</u>	<u>Déclaration préalable</u>	<u>Permis de construire</u>
Clôture et mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
piscine	Jusqu'à 10m <sup>2</sup>	Entre 10 et 100m <sup>2</sup> et couverture jusqu'à 1.80m de haut	Plus de 100m <sup>2</sup> ou couverture supérieure à 1.80m de haut
Terrasse de plain pied	X		
Véranda	Moins de 5m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Abris de jardin	Moins de 5m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Extension	Moins de 5m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination, ou de la surface < 5m <sup>2</sup>	Modification de l'aspect extérieur, de la destination, création de surface entre 5 et 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Aménagement des combles	Création d'une surface < 5m <sup>2</sup>	Jusqu'à 20m <sup>2</sup>	Au-delà de 20m <sup>2</sup>
Plan d'eau	<=100m <sup>2</sup> et moins de 2m de profondeur	> 100m <sup>2</sup> et <=2ha et moins de 2m de profondeur	> 2 ha ou profondeur > 2m => Etude d'impact
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement et Couverture		X	
Surélévation		De 5 à 20 m <sup>2</sup>	Au-delà de 20 m <sup>2</sup>

**ATTENTION : Les travaux qui ont une influence sur la valeur locative (constructions nouvelles, agrandissements, aménagement des combles, changement d'affectation) doivent être déclarés au FISC. Cette valeur locative sert en effet de base pour le calcul des taxes foncière et d'habitation .**

**UN DEFAUT DE DECLARATION PEUT ENTRAÎNER UNE TAXATION  
ARBITRAIRE SANS LIEN AVEC LES SURFACES REELLES**

# Déposer une demande d'urbanisme dématérialisée

**Vous avez un projet dans la commune de Marigny-Chémereau**

## Vous déposez une demande d'urbanisme

CUa – Certificat d'urbanisme de simple information

CUb – Certificat d'urbanisme opérationnel

DP – Déclaration préalable

PC – Permis de construire

PCMI – Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

PA – Permis d'aménager

PD – Permis de démolir

**Suivez les instructions sur :**

**<https://ads.at86.fr/>**

*NetADS – Saisie Pétitionnaire*

**NetSVE** Authentification

**Bienvenue**

**S'identifier avec FranceConnect**

En savoir plus sur FranceConnect

**OU**

Adresse électronique:

Mot de passe:

**SE CONNECTER**

Je souhaite créer mon compte  
Je souhaite valider mon compte  
Je souhaite réinitialiser mon mot de passe  
Je souhaite supprimer mon compte

Code client : SBC31

Tous droits réservés © 2002-2020 OCI Urbanisme

## S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2022



### ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

<p><b>Quelles thématiques ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Activités physiques, sportives et de cohésion</li> <li>Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé</li> <li>Citoyenneté et institutions nationales et européennes</li> <li>Culture et patrimoine</li> <li>Découverte de l'engagement</li> <li>Défense, sécurité et résilience nationales</li> <li>Développement durable et transition écologique</li> </ul>	<p><b>Où ?</b></p> <p>Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.</p>	<p><b>Quand ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>du 13 au 25 février 2022 ou du 12 au 24 juin 2022</li> <li>ou du 3 au 15 juillet 2022</li> </ul>
<p><b>Et après ?</b></p> <p>Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit une attestation de participation au séjour de cohésion.</p>		

### ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général, qu'il choisit en fonction de ses disponibilités et de ses attentes parmi les différentes offres qui lui sont proposées.

<p><b>Quels domaines ?</b></p> <p>Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.</p>	<p><b>Où ?</b></p> <p>Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.</p>	<p><b>Quand ?</b></p> <p>Tout au long de l'année (minimum 84 heures hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion).</p>
<p><b>Des exemples ?</b></p> <p>Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.</p>	<p><b>Et après ?</b></p> <p>À l'issue de la mission, une attestation est remise à chaque volontaire.</p>	<p><b>Bonus</b></p> <p>Un accès à une plateforme d'apprentissage du Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.</p>



Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

### LES OBJECTIFS

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

### LES ÉTAPES CLÉS

- 1**

**Séjour de cohésion**

  - 2 semaines
  - dans un autre département
- 2**

**Mission d'intérêt général**

  - 84 heures réparties au cours de l'année
  - près de chez soi
  - l'année qui suit le séjour de cohésion
- 3**

**Engagement volontaire**

  - partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
  - entre 16 et 25 ans

### ÉTAPE 3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager de façon plus pérenne et personnelle en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple, la réserve civique).

<p><b>Pour qui ?</b></p> <p>Les jeunes de 16 ans à 25 ans.</p>	<p><b>Les missions ?</b></p> <p>Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs tels que : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, bénévolat associatif, etc. Elles concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.</p>
<p><b>Durée ?</b></p> <p>De 3 mois à 1 an.</p>	

### VOS QUESTIONS SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

<p><b>Comment se passent les journées ?</b></p> <p>La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise. Des activités participatives et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.</p>	<p><b>Qui assure l'encadrement des séjours ?</b></p> <p>La direction du séjour de cohésion est assurée par des cadres expérimentés. Des tuteurs de maisonnie encadrent les volontaires au quotidien. Tous sont recrutés pour leurs compétences et bénéficient d'une formation SNU.</p>
<p><b>Les filles et les garçons sont-ils séparés ?</b></p> <p>Les séjours de cohésion sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnie d'une dizaine de jeunes encadrés par un tuteur.</p>	<p><b>Une tenue est-elle obligatoire ?</b></p> <p>Où, la tenue est remise aux volontaires et aux encadrants lors de leur arrivée au centre.</p>
	<p><b>Et pour un jeune en situation de handicap ?</b></p> <p>Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.</p>

Informations et inscription  
[snu.gov.fr](https://snu.gov.fr)  
#SNUjyvais

Si ce projet de société vous intéresse, et que vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités de proposer des missions bénévoles à des jeunes du SNU, vous pouvez contacter le SDJES de la Vienne : [snu-mig-sdjes86@ac-poitiers.fr](mailto:snu-mig-sdjes86@ac-poitiers.fr)

Madame Laurine JOULAIN, conseillère jeunesse, reste également à votre disposition au 05 49 18 57 16 – 06 07 50 29 10 ou à l'adresse suivante: [laurine.joulain@viennesnu.fr](mailto:laurine.joulain@viennesnu.fr)

## A.D.M.R

99, Grand Rue 86370 Vivonne Tél : **05.49.18.06.88**

## MAISON MEDICALE DE VIVONNE

5 place des tilleuls—86370 Vivonne Tél : **05.49.43.41.09**

### Médecine Générale

Docteurs - LE SAOUT Christophe, FIZELIER Jérôme,  
HERAULT Xavier (Médecin, Ostéopathe), TOURAINE-RICHARD  
Christelle, JOUTEAU Damien, BODIN-GUILLAUD Anne  
Tél : 05.49.43.41.11 / 05.49.43.41.09

### Cabinet d'infirmières D.E.

MOGAT Alexandra - MEMIN Anne - FERRIER Alexandra -  
SIVADIER Mélanie—LE SAOUT Anne  
Tél : 05.49.43.50.51 / 06.79.59.52.13

### Sage-Femme

FAYOUX Nathalie Tél : 09.64.34.37.92

### Psychologue Clinicienne

COUDROY Dorothée Tél : 06.50.31.73.92

### Psychologues

VALLET Véronique Tél : 06.07.95.10.56  
LACLIE Martine Tél : 06.31.73.09.58

### Orthophonistes

CORDIER Claire Tél : 05.86.98.01.91  
COUTY Tiphany Tél : 07.64.83.03.21  
LEMERCIER Julie Tél : 05.54.02.00.02

### Pédicure Podologue

BONNIN Irène Tél : 06.71.72.64.48

### Chirurgien Dentiste

CAMILLERI Benoît Tél : 05.49.43.40.50

### Ostéopathe

LEFEVRE Cécile Tél : 05.49.18.00.54

## MAISON DE SANTE de CELLE LEVESCAULT

86600 Celle-l'Evescault Tél : **05.48.17.23.71**

### Médecins

FOURNIER Damien  
MARTINEAU Alexandre

### Chirurgien-Dentiste

GUINA Dimitri

### Cabinet Infirmier

### Psychomotricienne

HAMAÏSSI Nolwen

### Ostéopathe

JOST Aurélien

## EAUX DE VIENNE (Syndicat des Eaux)

Renseignement factures 05 49 01 38 10  
Dépannage – changement d'abonnés  
Centre d'exploitation de Lusignan 05 49 43 30 92  
URGENCE 24h/24h 05 49 61 16 90

## SOREGIES

78, avenue Jacques Cœur 86068 Poitiers  
Tél : 05.49.44.79.00

## S.P.A (Société de Protection des Animaux)

rue de la poupinière 86000 Poitiers  
Tél : **05.49.88.94.57**

## Vétérinaires les 3 rivières

Rue des Bergeronnettes 86370 Vivonne  
Tél : **05.49.43.56.61**

## TAXIS, AMBULANCES, POMPES FUNEBRES

**Ambulance Mélusine**  
2bis, Avenue Henri Pétonnet 86370 Vivonne  
Tél : 05.49.43.31.86

## ETHIOPATHE

Mr JAUNEALD Tél : 05 49 45 02 75  
11 Grand rue 86370 Vivonne

## CABINET D'INFIRMIERES

VALADE Claire Tél : 05.49.50.93.86  
69, Grand Rue 86370 Vivonne

## CHIRURGIEN DENTISTE

TOMULESCU Elena Tél : 05.49.42.43.25  
11 rue Henri Petonnet —86370 Vivonne

## CABINET DE KINESITHERAPIE

V.Fruchard, C.Debonne, E.Prenant, A.Gardais  
12, route de Lusignan 86370 Vivonne  
Tél : 05.49.43.56.33

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DU CLAIN

25, route de Nieul l'Espoir 86340 La Villedieu du Clain  
Tél : **05.49.89.02.89**

## CENTRE AERE

Zone Artisanale de l'Anjouinière 86370 Vivonne  
Tél : **05.49.43.78.85**

## GENDARMERIE de VIVONNE

1, rue des Bergeronnettes 86370 Vivonne  
Tél : **05.49.43.41.15**

## EPHAD

1, rue des Alouettes 86370 Vivonne  
Tél : **05.49.43.46.66**

## RESIDENCE l'HERMINE

7, chemin de la Praire 86370 Vivonne  
Tél : **05.86.30.02.99**

## CLIC - Réseau Gérontologique du Val de Vonne

29 rue de Chypre 86600 Lusignan  
Tél : **05.49.54.38.62**

## POLE EMPLOI Tél : 3949 (n° unique aux deux agences)

**Agence du Grand Large**  
Allée Calypso 86280 St-Benoît

**Agence de la Gare**  
60, Boulevard Grand Cerf 86009 Poitiers Cedex

## REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

La liste des personnes habilitées à venir assister gratuitement sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement en l'absence d'institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégué du personnel, délégués syndicaux, CHSCT) ou lors du ou des entretiens précédents la rupture conventionnelle, **est disponible en Mairie.**

## Val de Vonne

13, avenue de la Plage 86370 Vivonne  
Tél : 05.49.43.42.00

## PHARMACIES

**COINDREAU**  
39, Grand Rue 86370 Vivonne  
Tél : 05.49.43.41.56

**Pharmacie des six Vallées**  
79, Grand Rue 86370 Vivonne  
Tél : 05.49.43.41.67

Pharmacies de garde sur [www. 3237.fr](http://www.3237.fr)  
ou appeler le 17

## CORRESPONDANTS de PRESSE LOCALE

**La Nouvelle République :** Jean-Pierre RIVAULT  
Tél : 05.49.43.50.47 ou 06.83.68.79.97  
**Centre Presse :** Bernard DEJEAN Tél : 05.49.43.22.17

**Cure de Vivonne :** Tél 05 49 43 41 42  
**Cure de Lusignan :** Tél 05 49 43 31 55



# VIE PRATIQUE

Retrouvez-nous sur divers supports de communication...

... Par Tél ou par mail,

☎ 05.49.43.41.90

✉ contact@marigny-chemereau.fr

... Sur internet,



5 rubriques à votre service...

<b>Ma commune</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Présentation de la commune</li><li>Les chiffres clés</li><li>L'équipe municipale</li><li>Les commissions</li><li>Compte-rendus</li><li>Urbanisme</li><li>Bulletins municipaux</li><li>La communauté de communes</li></ul>	<b>Vie pratique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Ouverture de la mairie</li><li>Réaliser des travaux</li><li>Les déchèteries</li><li>Tarifs des salles</li><li>Concessions cimetièrre</li><li>Permanences des élus</li><li>Horaires de bus</li><li>Vos démarches administratives</li><li>Les agents municipaux</li></ul>	<b>Vie locale</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Agenda</li><li>Historique des actualités</li><li>Petites annonces</li><li>Revue de presse</li><li>Nos artisans</li><li>Nos commerçants</li><li>Nos associations</li></ul>
<b>Enfance-jeunesse</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Aires de loisir</li><li>Les garderies</li><li>Les écoles</li><li>Les transports scolaires</li><li>Assistantes maternelles</li></ul>	<b>Découvrir</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Cartes</li><li>Patrimoine</li><li>Chemins de randonnées</li><li>Office du tourisme</li></ul>	

*Nous contacter via le formulaire*



MAIRIE DE MARIGNY-CHEMEREAU  
 3, rue du parc  
 86370 MARIGNY-CHEMEREAU  
 05 49 43 41 90



*L'agenda de nos manifestations et des accès directs aux informations,*

### Agenda

### Accès direct

Agenda des manifestations

Photothèque

Nos artisans

Nos commerçants

Contactez nous

Numéros utiles

Nos associations

### Annuaire

*... Sur Facebook*



## ***Transport Solidaire***

L'association Cif-sp est une association qui via le réseau Monalisa lutte contre l'isolement des personnes les plus fragiles.

Présents et en partenariat dans plus de 90 communes en Vienne pour proposer un service de transport solidaire.

Ce service consiste via une plateforme à mettre en relation des chauffeurs bénévoles et des bénéficiaires pour leur permettre de se déplacer.

Cette action est mise en place pour toute personne qui ne bénéficie pas de moyens pour faire appel à un service de taxi ou qui ne bénéficie pas de bon de transport pour leur rdv.

Les bénéficiaires sont accompagnés pour faire leurs courses, se rendre à des rdv médicaux, ou autres lieux à leur convenance. Elle défraie le chauffeur à hauteur de 0,37 cts d'euros du kms.

Un partenariat avec les mairies à hauteur de 30 euros/an, permet de faire bénéficier de l'adhésion gratuite pour les habitants de la commune.

l'association travaille en partenariat avec la plateforme territoriale d'appui et Vienne autonomie conseil et donc les services de l'ADMR et autres services d'aide à domicile.

L'association propose aussi des visites à domicile à titre gratuit afin de rompre l'isolement de nos aînés.



Dans le cadre de notre partenariat avec l'association CIF-SP, Solidaires entre les âges, nous vous adressons ce courrier pour vous proposer de devenir bénévole.

Le CIF-SP, Solidaires entre les âges, est une association qui promeut le lien social et lutte contre l'isolement des plus fragiles, notamment les plus âgés. Elle propose un bénévolat sur mesure où le bénévole reste libre d'accepter ou non une mission en fonction de ses envies et de son emploi du temps.

Si vous êtes intéressé pour donner un peu de votre temps au sein de l'association en temps que visiteur à domicile ou chauffeur solidaire, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Adeline Rivault, salariée au sein du CIF-SP, Solidaires entre les âges et responsable du secteur de Marigny Chemeureau peut aussi répondre à vos questions au : 06 24 42 81 03.

## **MAISON France SERVICES A VIVONNE**

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes des services publics : Allocations familiales CAF, Agence Nationale des titres sécurisés ANTS, Assurance retraite CARSAT, Assurance Maladie CPAM, Finances publiques, La Poste, Mutuelle sociale agricole MSA, point-justice et Pôle emploi.

**La Maison France Services de Vivonne est ouverte aux horaires suivants :** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tél : 05.49.43.87.75-Courriel : [vivonne@france-services.gouv.fr](mailto:vivonne@france-services.gouv.fr)

Adresse : 6 Avenue de Bordeaux - 86370 VIVONNE

**Le Bureau de la Poste de Vivonne est ouvert aux horaires suivants :** Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Le samedi de 9h00 à 12h00.



## Les services proposés par notre association

### SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, entretien du logement, aide administrative, transport accompagné.
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer
- Actions de prévention et d'éducation à la santé
- Diagnostic et aménagement de l'habitat
- Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
- Aide aux aidants



SSAD ADMR

- Garde d'enfants à domicile
- Services d'aide à domicile aux familles/soutien à la parentalité

SSAD ADMR - Département de la Haute-Vienne

### ENFANCE ET PARENTALITÉ

### ENTRETIEN DE LA MAISON

- Entretien du linge
- Entretien du logement



- Accompagnement à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, entretien du logement, aide administrative, transport accompagné.
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers
- Diagnostic et aménagement de l'habitat
- Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
- Aides aux aidants

SSAD ADMR



### ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

#### Association ADMR de Vivonne

en action pour tous depuis plus de 65 ans

Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien !

Choisissez un job qui a du cœur, devenez salariés à l'ADMR

Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?

Je souhaite être salarié, que dois-je faire ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse : [recrutement86@fedes86.admr.org](mailto:recrutement86@fedes86.admr.org)



Donnez du sens à votre engagement, devenez bénévole à l'ADMR

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Parmi les multiples missions proposées par notre association, il y en a forcément une qui vous ressemble !

Prenez contact avec l'association de Vivonne



Référent Bénévole : Joël Ayrault

☎ 06 84 62 08 88

- 13 bénévoles
- 31 salariés
- 207 clients
- 23 771<sup>h</sup> d'interventions

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

ENFANCE ET PARENTALITÉ

ENTRETIEN DE LA MAISON

Association ADMR de Vivonne

📍 99 Grand Rue - 86370 VIVONNE

☎ 05 49 18 06 88

✉ [info.assovivonne.fedes86@admr.org](mailto:info.assovivonne.fedes86@admr.org)

## Se former gratuitement au numérique

La Communauté de communes des Vallées du Clain accueille un conseiller numérique afin d'accompagner les habitants du territoire vers davantage d'autonomie. Mahdi Méterfi se déplace sur le territoire pour un accueil individualisé.

Il peut intervenir pour vous aider :

- Prise en main du matériel (ordinateur, tablette, smartphone, etc) ;
- Outils de bureautique (traitement de texte, diaporama, tableur, etc) ;
- Navigation internet ;
- Gestion des e-mails, réseaux sociaux, etc ;
- Accès aux services (scolarité, achats, transports, emplois, santé, etc) ;

### Service gratuit et tout public

Pour prendre rendez-vous, contacter : **Mahdi Méterfi**

Tél. **06.76.77.79.58** ou **05 49 89 02 89** -  
[conseillers.numeriques@valleesduclain.fr](mailto:conseillers.numeriques@valleesduclain.fr)



D'autre part, une Maison France Services vous accueille 6 Avenue de Bordeaux, 86370 Vivonne pour vos démarches administratives personnalisées : les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA, la Poste, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice.

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Tél : 05 49 43 87 75 - Mail : [vivonne@france-services.gouv.fr](mailto:vivonne@france-services.gouv.fr)



## La communauté de communes est engagée sur les savoirs fondamentaux

### Savoir rouler à vélo



Ce dispositif vise le développement de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation. Ainsi, 15 classes de 6 écoles des Vallées du Clain ont validé tout ou partie des 3 blocs de compétences du Savoir Rouler à Vélo. Au total, 205 élèves ont été formés et diplômés dans les écoles du territoire des Vallées du Clain.

### Savoir nager en sécurité



Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité. Aussi, 5 écoles ont participé à ce dispositif, ce qui fait que 102 élèves de CM2 ont validé l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS). De plus, 29 enfants ont validé un diplôme de natation durant les sessions j'apprends à nager prévues pendant les vacances dans les piscines de Nieuil-l'Espoir et de Vivonne.



## Téléassistance et portage de repas dans toute la Vienne

Téléassistance à domicile et mobile, personnalisable et sécurisante.

Un large choix de repas en menu ou à la carte, avec textures et régimes adaptés.

À vos côtés depuis 30 ans, pour faciliter votre quotidien.

**50% Crédit d'impôts**  
sur la téléassistance et sous conditions,  
la livraison des repas.

**Commune partenaire :**  
Tarifs préférentiels possibles,  
contactez-nous pour + d'infos !

**05 49 44 59 99 - [presenceverteservices.com](http://presenceverteservices.com)**





**PARTICULIERS COLLECTIVITÉS ENTREPRISES ASSOCIATIONS**

**L'Envol s'occupe de tout !**

**EN RECHERCHE D'EMPLOI ?**  
Garde d'enfants (+3ans) Service cantine et garderie - Jardinage

**BESOIN ? DE PERSONNEL**  
Ripage - Tenue de déchetterie Aide administrative Nettoyage de locaux Repassage - Ménage

**50%** Créances à moins de 5000€ conditions

**SI services à la personne**

**05 49 88 91 29**  
10 Grand Rue - 86 240 Smarves  
ai@lenvol86.fr - www.lenvol86.fr

En faisant appel à L'Envol (Association loi 1901 sans but lucratif à caractère social), **acteur de l'économie sociale et solidaire**, vous contribuez à la création d'emplois et dynamisez ainsi le développement de votre territoire !

**05 49 88 91 29**  
10 Grand Rue - 86 240 Smarves  
ai@lenvol86.fr - www.lenvol86.fr

**L'Envol** **indeed**

**L'Etat Nouvelle-Aquitaine vienne Unai inae**

Création allierre.fr - Ne pas jeter sur la voie publique

**EN RECHERCHE D'EMPLOI ?**

**L'Envol vous salarie pour des missions de travail et vous accompagne dans votre projet professionnel.**

**RECRUTEMENT POUR DU TRAVAIL TEMPORAIRE**

L'Envol accompagne ses salariés depuis plus de 20 ans, propose des solutions et un accompagnement personnalisé :

- > dans les démarches sociales (aide à la recherche de mobilité, logement...)
- > dans les démarches professionnelles (aide dans la rédaction de CV, lettre de motivation...)

**05 49 88 91 29**

**BESOIN ? DE PERSONNEL**

**PARTICULIERS**  
Ménage  
Repassage  
Garde d'enfants (+3 ans)  
Jardinage  
Bricolage (peinture,...)  
Manutentions  
Divers (déménagement, bois chauffages...)

**COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS**  
Nettoyage de locaux  
Entretien des espaces verts  
Aide administrative  
Restauration  
Service cantine et garderie  
Activités périscolaires  
Aide en classes de maternelle  
Ripage  
Tenue de déchetterie  
Manutention

**50%** Créances à moins de 5000€ conditions

**SI services à la personne**

**Notre équipe est à votre disposition du lundi au vendredi**  
**8h30 à 12h30**  
**13h30 à 17h30**

# Sapeur-pompier volontaire



## Bien plus qu'un engagement citoyen

Dans la Vienne, **87 % des sapeurs-pompiers sont volontaires**. Ce sont des femmes et des hommes qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Il est important de savoir que l'on peut s'engager comme sapeur-pompier volontaire en exerçant uniquement le secours d'urgence aux personnes (SUAP)\*. En effet, pratiquer l'ensemble des missions dès son engagement, notamment l'extinction incendie, peut être un frein pour rejoindre les sapeurs-pompiers de la Vienne.

Cette approche ajustable selon les souhaits et l'aptitude de chacun(e), permet de se familiariser avec l'activité de sapeur-pompier, de se former de manière progressive et de découvrir dans un second temps, si on le souhaite, les autres activités.

*\*le SUAP correspond à plus de 65% des interventions dans le département de la Vienne.*

Chloé, engagée depuis 17 ans

Tanguy, engagé depuis 3 ans

Alice, engagée depuis 2 ans

**VOTRE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS RECRUTE !**

**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?**

[www.sdis86.net](http://www.sdis86.net)

Un de nos concitoyens, Valentin Baert, est volontaire à la caserne de Vivonne.

Fréquentant beaucoup de pompiers autant dans son milieu familial que parmi ses amis, Valentin a décidé très jeune de devenir pompier volontaire, d'abord en Charente, puis à Poitiers, et enfin à Vivonne depuis 2021.

Les tâches d'un pompier volontaire sont très variées, allant du secours aux personnes, aux incendies, accidents de la route et opérations diverses ... Les tâches nécessitant une qualification particulière sont réservées aux pompiers professionnels.

Pour devenir pompier volontaire, il faut postuler auprès du chef de centre de votre domicile, et participer aux sessions de recrutement (épreuves écrites et orales visant à apprécier la motivation des candidats, suivies de tests sportifs accessibles à tous). La formation initiale dure 5 semaines qui peuvent être réparties sur 3 ans, puis il y a régulièrement des formations permettant de bénéficier d'avancement.

L'implication est de 108 heures d'astreinte minimum par mois plus une manœuvre obligatoire de 4 heures. Bien sûr, être d'astreinte ne veut pas dire être appelé, mais la brigade de Vivonne est très sollicitée avec deux départs par jour en moyenne.

Merci à toutes les personnes qui, comme Valentin Baert, s'impliquent avec générosité auprès de leurs concitoyens.



JEUX

Pouvez-vous associer l'image et le mot ?

Ajasse



Grolle



Arentelle



Bouliter



Faisselle

Jau



Guerlet

Ouille



Since

Picossiot

Quels proverbes reconnaissez-vous ?



Saurez-vous retrouver la citation et son auteur en déchiffrant le code ?

A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
I	
J	
K	
L	
M	
N	
O	
P	
Q	
R	
S	
T	
U	
V	
W	
X	
Y	
Z	

Derrière la locomotive	24	7	2	1	20
------------------------	----	---	---	---	----

Habitat des nomades en Mongolie	18	1	19	25	3	23
---------------------------------	----	---	----	----	---	----

Deux roues	12	15	16	18	16	10	23	3	3	23
------------	----	----	----	----	----	----	----	---	---	----

gai	13	1	18	23	19	5
-----	----	---	----	----	----	---

Point culminant	9	23	20	15	3	22
-----------------	---	----	----	----	---	----

Prénom ou pays des Caraïbes	6	1	26	15	20	15	4	19	23
-----------------------------	---	---	----	----	----	----	---	----	----

Place située devant l'église	14	7	25	8	15	17
------------------------------	----	---	----	---	----	----

Aimer (familier)	21	15	11	11	23	25
------------------	----	----	----	----	----	----

10	7		12	23	7	19	3	23		23	17	3		6	7	20	17	
----	---	--	----	----	---	----	---	----	--	----	----	---	--	---	---	----	----	--

10	23	17		18	23	19	5		6	23		16	23	10	19	15		
----	----	----	--	----	----	----	---	--	---	----	--	----	----	----	----	----	--	--

4	19	15		25	23	2	7	25	6	23		1		24	15	10	6	23
---	----	----	--	----	----	---	---	----	---	----	--	---	--	----	----	----	---	----